

Sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir



Bilan des actions 2022-2023

Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

TABLE DES MATIÈRES

TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX.....	2
1. CONTEXTE	3
2. MÉTHODOLOGIE	1
3. STRUCTURES ET SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION	9
4. RÉSULTATS	13
5. LA SENSIBILISATION INDIRECTE	44
6. DISCUSSION DES RESULTATS	52
7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	57
ANNEXE 1 : Détail des sites retenus pour les actions de sensibilisation	62
ANNEXE 2 : Articles de presse sur les actions de sensibilisation 2022-2023	70

TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

Figure 1 : Réglette de sensibilisation du PNM EGMP (version 2020)	1
Figure 2 : Dépliant Pêche à pied du PNM EGMP (version 2023)	2
Figure 3 : Modèle de fiche de terrain "sensibilisation" utilisée au sein du PNM EGMP	3
Figure 4 : Réglette de sensibilisation de la Cdc Ile de Ré, recto-verso.	8
Figure 5 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée en 2022-2023.....	15
Figure 6 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de marée en 2022-2023.....	16
Figure 7 : Part des pêcheurs utilisant un outil de mesure (hors anatomique) depuis 2017	18
Figure 8 : Les outils de mesure utilisés en 2022-2023 (hors anatomiques)	19
Figure 9 : Conformité des outils de mesure utilisés en 2022-2023 (tous confondus, hors anatomiques)	20
Figure 10 : Conformité des paniers : maille, toutes espèces confondues, depuis 2017	22
Figure 11 : Conformité des paniers (toutes espèces confondues) depuis 2019 : quantité	23
Figure 12 : Conformité des paniers de palourdes depuis 2017 (tous les sites) : maille	24
Figure 13 : Conformité des paniers de palourdes depuis 2019 (tous les sites) : quantité	25
Figure 14 : Conformité des paniers (maille) sur les grands sites à palourdes du Pays Marennes Oléron depuis 2020	26
Figure 15 : Conformité des paniers d'étrilles sur l'Ile d'Oléron depuis 2017 : maille	28
Figure 16 : Conformité des paniers d'huitres depuis 2019 : maille.....	30
Figure 17 : Conformité des paniers d'huitres depuis 2019 : quantité.....	31
Figure 18 : Conformité des paniers de coques en 2022-2023 : maille	32
Figure 19 : Conformité des paniers de coques en 2022-2023 : quantité.....	33
Figure 20 : Conformité des paniers (maille) selon l'usage ou non d'un outil de mesure – depuis 2017	35
Figure 21 : Efficacité des messages de sensibilisation dans l'amélioration des récoltes – depuis 2018	37
Figure 22 : Accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation depuis 2018	38
Figure 23 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Cdc Ile de Ré en 2022-2023.....	40
Figure 24 : Connaissance de la maille réglementaire pour l'espèce pêchée (pêcheurs rencontrés avant la récolte) sur l'Ile de Ré en 2022-2023	41
Figure 25 : Appréciation de la conformité des paniers des pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'Ile de Ré depuis 2019.....	42
Figure 26 : Observations des mauvaises pratiques pour la préservation du milieu et des ressources sur l'Ile de Ré en 2022-2023	43

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des actions de sensibilisation par structure et sous-territoire en 2022-2023	13
Tableau 2 : Synthèse des animations grand public et scolaires sur la biodiversité de l'estran & pêche à pied en 2022-2023	47

1. CONTEXTE

Activité traditionnelle et séculaire, la pêche à pied fait partie intégrante des enjeux de gestion des littoraux français et a fortiori du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP). D'abord vivrière, la pêche à pied est devenue un loisir pratiqué par près de deux millions de français (BVA-France AgriMer, 2018). Le Parc naturel marin possède une façade côtière exceptionnellement riche et diversifiée. La culture de l'estran et la pêche à pied sous différentes formes s'y pratiquent depuis des siècles. Or, les évolutions sociodémographiques de la seconde moitié du XX^{ème} siècle ont fortement modifié le rapport de l'Homme à ces milieux et à ses usages.

Cette transformation et les impacts que peut avoir la pêche à pied de loisir sur les milieux et les ressources ont encouragé l'Agence des Aires Marines Protégées (devenue Office Français de la Biodiversité – OFB depuis 2020) à mener un vaste travail de diagnostic à l'échelle nationale : le projet LIFE + « Pêche à pied de loisir ». Entre 2013 et 2017, un réseau national impliquant associations, collectivités, gestionnaires et services de l'État, s'est engagé pour mieux connaître les pratiques de pêche à pied, les améliorer et en étudier les impacts sur les milieux.

Ce projet d'ampleur est à l'origine de connaissances beaucoup plus fines de la pratique et de ses usagers, ainsi que du Réseau Littorea (co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature) regroupant une cinquantaine de structures impliquées pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir en 2023. En raison de l'importance de cette pratique à l'échelle du Parc naturel marin, son conseil de gestion et les acteurs impliqués localement (associations et collectivités) ont souhaité poursuivre les efforts d'amélioration des connaissances et pratiques.

Pour la cinquième année consécutive (depuis 2017), le PNM EGMP a soutenu et financé les actions de sensibilisation des pêcheurs à pied, menées par le réseau local des structures. L'expérience montre que la présence régulière de médiateurs sur le terrain est une méthode efficace pour

Office Français pour la Biodiversité

Parc Naturel Marin

Réseau Littorea

50

Structures impliquées

*Réseau national
pour une gestion durable
de la pêche à pied de loisir*

288

sensibiliser ces usagers au respect de la réglementation et des bonnes pratiques. Elle permet d'accompagner ce loisir vers des pratiques durables, en limitant l'impact sur la biodiversité et en diffusant des messages éducatifs plus généraux sur les enjeux écologiques de notre temps.

Sur la période 2022 et 2023, le volume de la campagne de sensibilisation habituel a été remanié en faveur d'une répartition annuelle (auparavant saisonnière) afin de cibler tous les profils de pêcheurs et toutes les pêches quelles que soient leur périodicité.

Dans ce contexte, 288 marées de sensibilisation ont été effectuées à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

L'effort d'accompagnement de la pratique a été maintenu autant que possible par les structures impliquées sur le territoire.

Les dépliants d'information

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont également été conçus dans le cadre du programme LIFE+ pour chaque territoire et étaient distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied et sur l'estran.



FIGURE 2 : DEPLIANT PECHE A PIED DU PNM EGMP (VERSION 2023)

La fiche de terrain

Au cours des actions de sensibilisation, quatre structures ont utilisé une fiche de terrain similaire : le Groupe Associatif Estuaire (GAE), l'ÉCOLE de la Mer, l'Ecomusée de Port-des-Barques et le CPIE Marennes-Oléron. Cette fiche élaborée dans le cadre du projet LIFE+ permet de recueillir les informations obtenues après chaque rencontre des pêcheurs à pied récréatifs. Les indicateurs serviront à mesurer l'évolution des comportements :

TYPE DE SUIVI : ENQUÊTES

FORMULAIRE : QLittorea - Enquête pêche à pied de loisir - Sensibilisation

Territoire :

Site / Sous-site :

Organisme référent de la sortie :

Date :

Période : ☐ Semaine ☐ Week-end / Jour Férié ☐ Vacances

Référent de la sortie / Équipe terrain :

Couverture nuageuse : ☐ 0-25% ☐ 25-75% ☐ 75-100% ☐ brouillard

Précipitations : ☐ pas de précipitation ☐ pluie fine ☐ pluies éparses ☐ pluie continue ☐ averses violentes / orageuses / de grêles



FICHE SENSIBILISATION
PECHE A PIED DE LOISIR

COMPTAGE DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR

Coefficient marée :

Heure marée basse :

Heure de comptage :

Nombre total de pêcheurs :

dont : - sur site : - en arrivée : - en départ :

Pêcheurs en zone interdite : ☐ oui / ☐ non

Nombre de pêcheurs en zone interdite :

Type de zone interdite :

INFORMATION GÉNÉRALE						PRATIQUE		CONNAISSANCE		PÊCHE DU JOUR				PROFIL ENQUÊTÉ				
Numéro de l'enquête	Pêcheur déjà sensibilisé ou enquêté ? (O / S ou E / N)	Nb de pêcheurs sensibilisés	Nb réglettes distribuées	Nb dépliant distribués	Nb total de pêcheurs	Outil / technique de pêche	Outil : 1. Conforme 2. Non conforme	Possède un outil de mesure ? 1 : Oui 2 : Non 3 : Pas aujourd'hui	Type d'outil : 1 : Anatomique 2 : Artisanal 3 : Campagne de sensibilisation (réglettes) 4 : Commerce	Conformité de l'outil : 1. Oui 2. Non	Espèce(s) ciblées ce jour	Panier vide ? (O / N)	Conformité de la maille : 1 : - de 50% 2 : 50% à 90% 3 : + de 90%	Conformité de la quantité : 1. Non conforme 2. Conforme	Tri du panier : 1 : Complet 2 : Partiel 3 : Non réalisé	Accueil du pêcheur : 1 : Refus 2 : Moyen 3 : Bon 4 : Mauvais	Remarques du pêcheur : 1 : Réglementation 2 : Ressource/ environnement 3 : Conflits d'usage 4 : État sanitaire 5 : Sécurité	Précisions sur les remarques
1																		
2																		
3																		
4																		

FIGURE 3 : MODELE DE FICHE DE TERRAIN "SENSIBILISATION" UTILISEE AU SEIN DU PNM EGMP

Description de la fiche de terrain

- **Conditions générales** : ces informations permettent d'indiquer les conditions météorologiques (précipitations, vent, houle, couverture nuageuse) et temporelles (heure, date, période : semaine, weekend, vacances) de l'action de sensibilisation.
- **Comptage des pêcheurs à pied** : un encart est dédié au comptage des pêcheurs à pied (sur le site, arrivant sur site, quittant le site, en zone interdite). Le comptage s'effectue généralement à l'heure de marée basse, moment du pic de fréquentation, mais d'autres peuvent s'y ajouter avant ou après pour obtenir une courbe de fréquentation à l'échelle de la marée.
Ces informations permettent d'étudier les facteurs de variation de la fréquentation en fonction des différents paramètres de marée et de disponibilité des pêcheurs.
- **Nombre de pêcheurs du groupe et sensibilisés** : cet indicateur permet de distinguer ceux qui ont été sensibilisés en direct par le médiateur et les autres pêcheurs du groupe non présents au moment de la sensibilisation. Ces derniers seront probablement sensibilisés de manière « indirecte » par le ou les pêcheurs avec qui s'est fait l'échange.
- **Pêcheurs déjà sensibilisé/enquêté (oui/non)** : au cours de la sensibilisation, il arrive que les pêcheurs rencontrés déclarent avoir déjà été sensibilisés ou enquêtés par un médiateur (au cours d'une marée de sensibilisation précédente). Dans ce cas, le médiateur l'indique. Cet indicateur permet de comparer l'évolution des pratiques et des connaissances, mais aussi de comparer les différents profils de pêcheurs.

- **Espèces pêchées** : sur la base des déclarations ou de l'observation de la récolte des pêcheurs rencontrés, le médiateur indique les espèces pêchées et/ou ciblées. Sur les sites de pêche où les récoltes sont monospécifiques (du fait du type d'estran), cette information permet d'analyser la pratique sous l'angle d'une espèce précise (palourdes, coques ou étrilles par exemple).
- **Appréciation de la récolte** : si le pêcheur rencontré l'accepte, le médiateur observe et qualifie la conformité du panier. Sans outil de mesure du poids des récoltes, c'est surtout le respect des mailles qui est analysé. Ainsi, 3 classes de paniers sont distinguées :
 - Les paniers « non conformes » : - de 50% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire ;
 - Les paniers « moyens » : entre 50% et 90% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire ;
 - Les paniers « conformes » : plus de 90% des individus sont conformes à la maille réglementaire.

Le médiateur peut également mentionner si le panier observé est vide.

En 2019, un critère sur la conformité du quota a été inséré à la fiche de terrain et la donnée peut désormais être saisie sur la BD ESTAMP. Ainsi le médiateur peut également indiquer si le quota observé est conforme ou non à la réglementation.

- **Tri de la récolte** : avec l'accord du pêcheur rencontré, un tri de la récolte peut s'effectuer avec le médiateur. Soit ce tri est exhaustif (complet), soit il est partiel. Bien souvent, il permet au médiateur de mieux considérer la conformité des récoltes et d'encourager les pêcheurs à relâcher les individus trop petits, les espèces non consommables ou les crabes portant des œufs.

- **Possède un outil de mesure (oui/non/ pas aujourd'hui) :** les pêcheurs rencontrés peuvent posséder et utiliser un outil de mesure au moment de la sensibilisation. Selon la nature de cet outil et sa conformité, le médiateur propose tout de même d'offrir la réglette. Parfois, le pêcheur rencontré déclare posséder un outil mais ne pas l'avoir pris le jour même. Dans ce cas, le médiateur indique la mention « pas aujourd'hui » et peut en distribuer une nouvelle.
- **Type d'outil :** si le pêcheur rencontré possède et/ou utilise un outil de mesure, la nature de ce dernier est indiquée. Nous distinguons alors :
 - Les réglettes LIFE+ (dont le modèle adaptable à différents territoires a été conçu durant le programme LIFE+, puis repris par le Parc naturel marin) et autres réglettes (conçues et distribuées par des structures particulières : exemple de l'Ile de Ré où sont distribuées des réglettes conçues par la Communauté de Communes).
 - Les outils artisanaux : certains pêcheurs utilisent des outils fabriqués par eux-mêmes leur permettant de mesurer leurs prises. Les outils tels que les bouchons de bouteille peuvent également entrer dans cette catégorie.
 - Les moyens de mesure « anatomique » : cette catégorie à part désigne les pêcheurs utilisant par exemple, la longueur d'un doigt, d'une ou plusieurs phalanges pour mesurer la taille de leurs prises. Cette méthode imprécise peut influencer sur le respect des mailles réglementaires.
 - Les autres outils calibrés : cette catégorie concerne les outils de mesure achetés dans le commerce. Par exemple, certains paniers de pêche sont vendus avec une réglette à trous correspondants aux mailles réglementaires de différentes espèces. Les pieds à coulisse conçus par la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) entrent également dans cette catégorie.

- **Outils à jour (oui/non)** : après avoir indiqué la nature de l'outil, le médiateur indique si ce dernier est à jour des réglementations en vigueur.
- **Remarques du pêcheur** : le médiateur peut indiquer les remarques faites par le pêcheur, cas échéant, les thématiques abordées au cours de la rencontre. Plusieurs remarques/thèmes sont récurrents et concernent : la réglementation, l'état des ressources et de l'environnement, les conflits d'usages entre différents usagers de l'estran (professionnels, pêcheurs de loisirs, etc.) ainsi que l'état sanitaire des sites. Les autres remarques peuvent être notées dans la dernière case prévue à cet effet.
- **L'accueil du pêcheur** : à la suite de la sensibilisation, le médiateur indique son ressenti sur l'accueil qui lui a été réservé par le(s) pêcheur(s). Ce dernier est alors bon, moyen ou mauvais. Le refus est aussi considéré dans l'analyse des données.

Communautés de communes de l'Ile de Ré

Convoités par de nombreux pêcheurs à pied de loisir, les estrans de l'Ile de Ré font l'objet d'une veille importante de la part des écogardes. Depuis 2009, la Communauté de communes a également déployé des moyens de communication afin de préserver les ressources et la pratique. Des panneaux d'information sur la pêche à pied sont disposés aux accès des principaux sites et un guide de pêche à pied a été édité. Une action double de sensibilisation et de lutte anti-braconnage permet d'améliorer la connaissance et les pratiques de pêcheurs, ainsi que de maintenir les ressources en bon état.

Une réglette de pêche à pied éditée par la Communauté de communes est également distribuée :

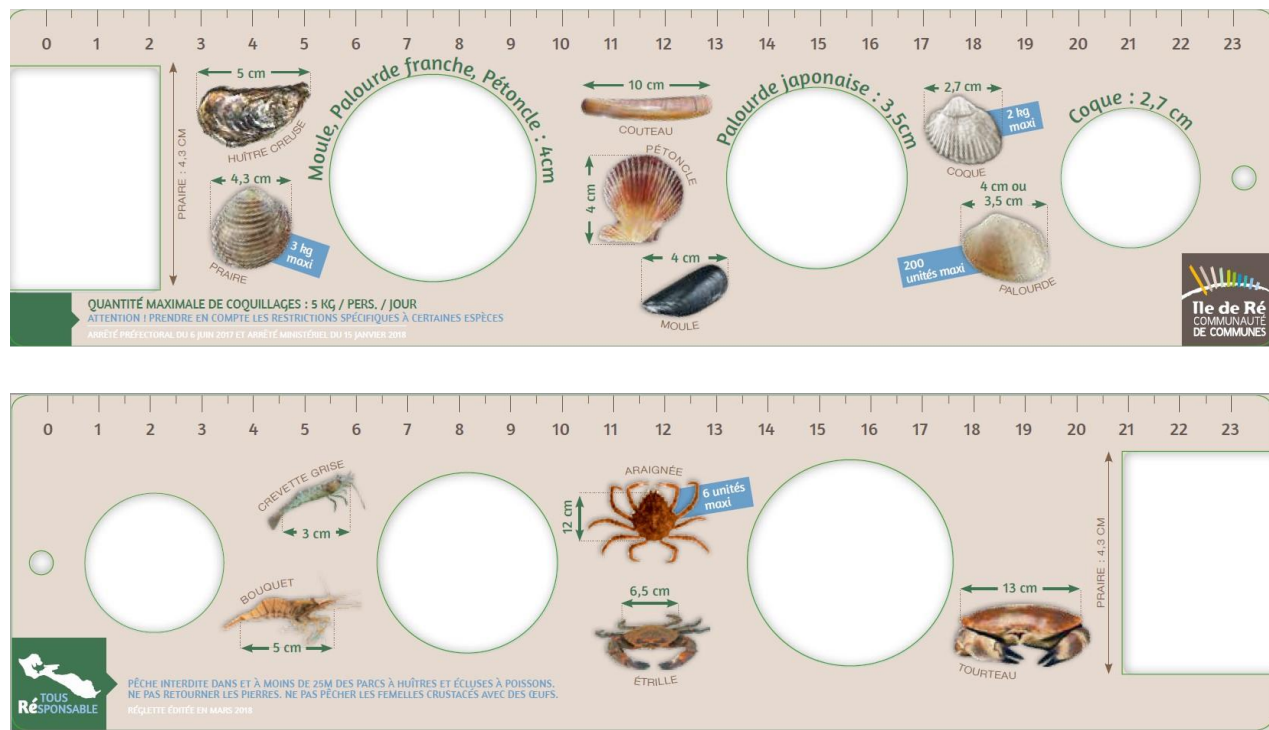


FIGURE 4 : REGLETTE DE SENSIBILISATION DE LA CDC ILE DE RE, RECTO-VERSO.

Le protocole de sensibilisation est différent des autres structures. Anticipant l'heure de marée basse, une partie des pêcheurs est rencontrée avant leur entrée sur le site (sur les parkings par exemple). Durant la marée, les pêcheurs sont sensibilisés et interrogés sur leur connaissance des mailles et quantités autorisées selon les espèces qu'ils pêchent. Enfin, les écogardes rencontrent les pêcheurs en fin de marée, au retour de la pêche, afin de vérifier le contenu et la conformité des paniers.

3. STRUCTURES ET SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION

Les acteurs cités ci-dessous ont été impliqués localement sur les actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du projet LIFE+ et ont donc été contactés pour poursuivre leur intervention à l'échelle de leur territoire, sur les secteurs à fort enjeu pour l'activité de pêche à pied récréative.

Communautés de communes de l'Ile de Ré



L'équipe d'écogardes de la CDC de l'Ile de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'Ile de Ré.

E.C.O.L.E de la Mer



Créée en 1999, l'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes Oléron sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre du projet LIFE+, elle a piloté et mis en œuvre les actions de terrain sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

Ecomusée de Port des Barques



Créée en 1994, cette association participe à la protection de l'environnement de l'estuaire de la Charente. Dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir », des actions de sensibilisation ont été réalisées par cette structure sur trois des communes littorales de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (Fouras-les-Bains, Port des Barques et Ile d'Aix).

6

Acteurs impliqués

dans les actions de sensibilisation

« pêche à pied de loisir »

Groupe Associatif Estuaire



Créé il y a plus de vingt-cinq ans, le Groupe Associatif Estuaire structure ses activités autour de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et œuvre pour sa préservation. L'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes Oléron sur le territoire du Sud de la Vendée.

Communautés de communes Vendée Grand Littoral



L'équipe d'écogardes de la CC Vendée Grand Littoral a également réalisé des actions de sensibilisation sur le secteur Sud Vendée. Le financement de ces actions a été assuré par la CC Vendée Grand Littoral.

CPIE Marennes-Oléron (association IODDE)



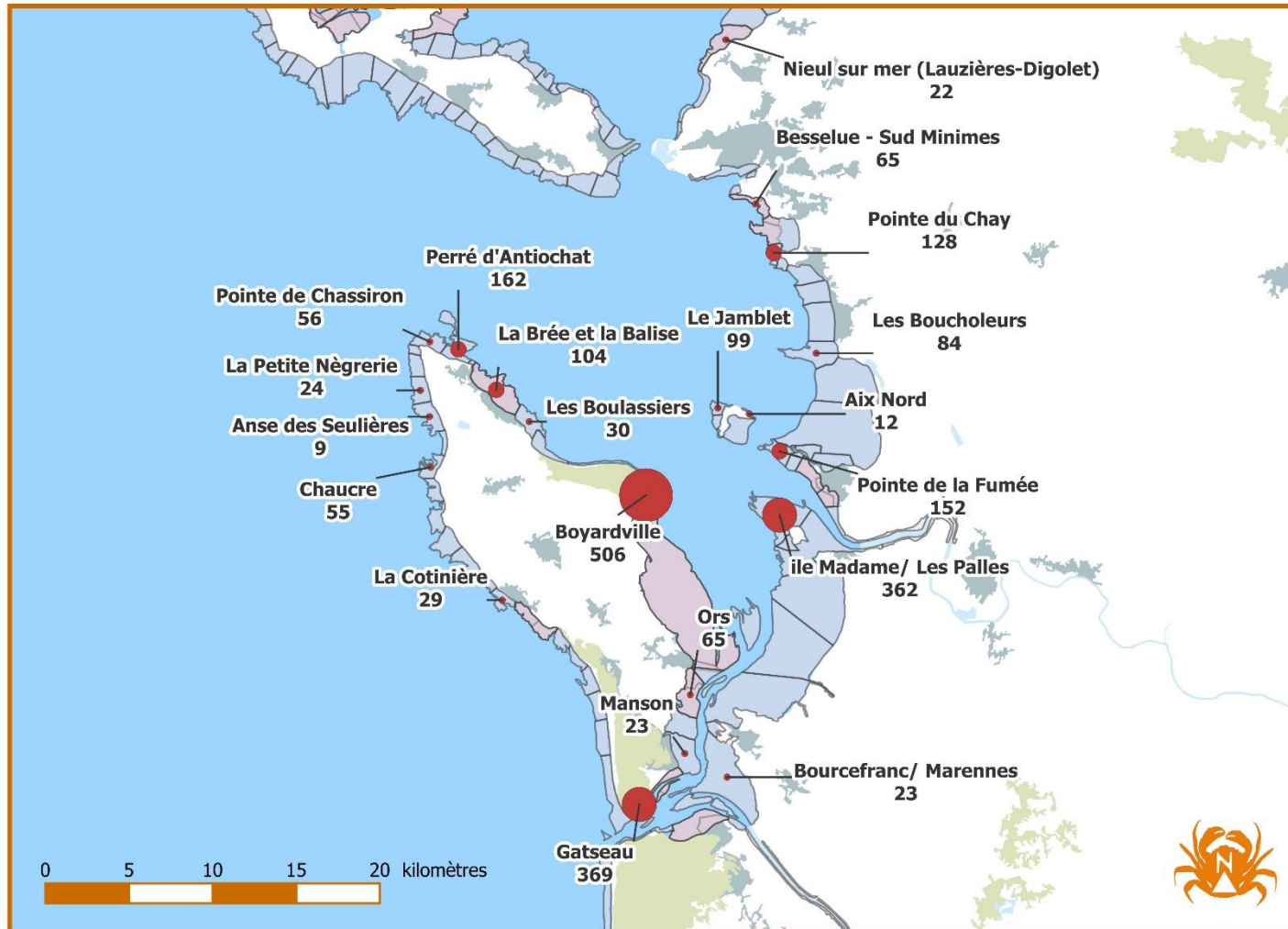
MARENNES-OLÉRON

Acteur historique de l'étude de l'activité de la pêche à pied de loisir au niveau local puis national, l'association créée en 2004 a porté conjointement avec l'Agence des Aires Marines Protégées le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir ». Au sein de ce projet et au niveau local, le CPIE Marennes Oléron a été en charge du suivi des estrans du bassin de Marennes-Oléron en termes d'actions de terrain mais également pour la coordination des comptages collectifs sur tout le périmètre du Parc naturel marin. Au niveau national, l'association a apporté aux acteurs des onze territoires pilotes un appui technique et méthodologique. Cette mission d'accompagnement perdure dans le cadre du Réseau Littorea, co-animé avec l'association VivArmor Nature.

Nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés en 2022-2023

Secteurs : La Rochelle, Rochefort et Marennes-Oléron

Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis



Nombre de pêcheurs sensibilisés

- 9 - 200
- 100 - 200
- 200 - 300
- 300 - 400
- 400 - 500
- 500 - 506

EDITEE LE : 01/2024
Sources des données :
BD ESTAMP (OFB, 2022-2023)
Système de coordonnées :
EPSG:2154 (Lambert 93)

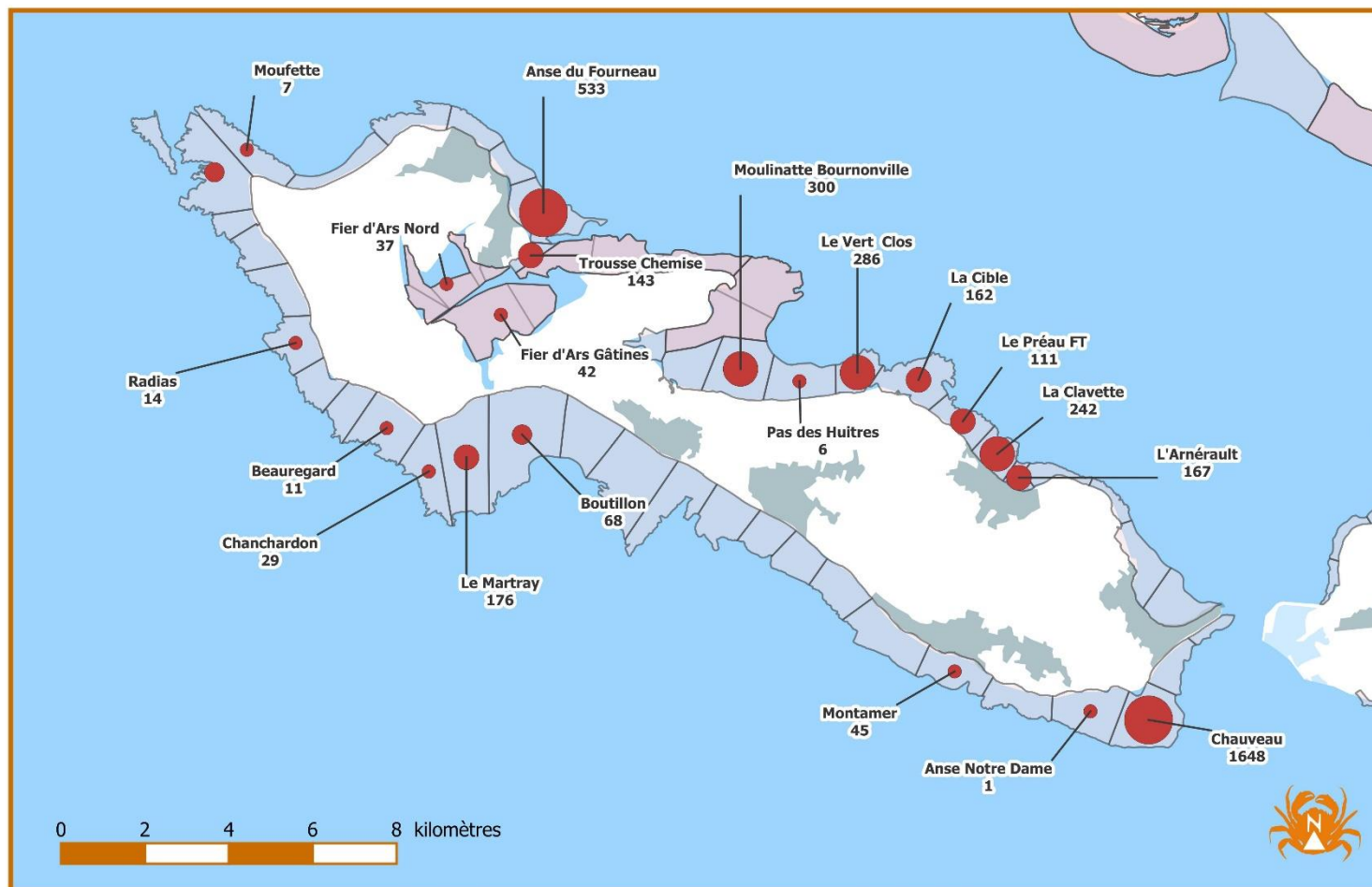
Conception : Guilhem Autret (OFB)
Réalisation : Nathan Ropers (CPIE MO)
et Perrine Bergossi (CPIE MO)

Nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés sur l'Île de Ré en 2022-2023

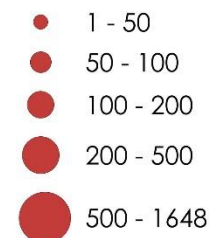
Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis



MARENNES-OLÉRON



Nombre de pêcheurs sensibilisés



EDITEE LE : 01/2024
Sources des données :
BD ESTAMP (OFB, 2022-2023)
Système de coordonnées :
EPSG:2154 (Lambert 93)

Conception : Guilhem Autret (OFB)
Réalisation : Nathan Ropers (CPIE MO)
et Perrine Bergossi (CPIE MO)

4. RÉSULTATS

Les résultats présentés sont issus des données saisies dans la base de données ESTAMP par les différentes structures mentionnées précédemment (sauf Communauté de communes de l’Île de Ré). Comme au cours des dernières campagnes de sensibilisation effectuées au sein du PNM EGMP, **ces données sont utiles pour observer des tendances et souligner les principaux enjeux de gestion de cette pratique de loisir** : préservation des milieux et des ressources, connaissance et respect des réglementations par les pêcheurs.

Il s’agit bien de tendances car les actions de sensibilisation ne sont pas planifiées selon un échantillonnage précis et suivi au fil des dernières années. L’utilisation des données de sensibilisation doit donc se faire de manière synchronique.

EFFECTIFS DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR SENSIBILISÉS ET NOMBRE D’OUTILS DE SENSIBILISATION DISTRIBUÉS SUR LE TERRAIN

Sous-territoire	Ile de Ré	CDA Rochefort	CDA La Rochelle	Sud Vendée		Pays Marennes- Oléron	TOTAL
Structure	CDC Ile de Ré	Ecomusée Port des Barques	E.C.O.L.E. de la Mer	G.A.E.	CC Vendée Grand Littoral	CPIE Marennes- Oléron	
Marées effectuées	145	18	26	32		67	288
Sites	29	4	5	12		14	64
Pêcheurs sensibilisés	4 330	625	359	253	157	1 544	7 268
Réglettes distribuées	2 481	386	337	176	71	674	4 125
Dépliants distribués	-	15	30	70	3	141	259

TABEAU 1 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION PAR STRUCTURE ET SOUS-TERRITOIRE EN 2022-2023

En 2022-2023, **288 marées de sensibilisation** ont été effectuées au sein du PNM EGMP, sur un total de **64 sites de pêche** différents. Au cours de ces marées :

- **7 268 pêcheurs** ont été sensibilisés par les médiateurs et agents des différentes structures mentionnées précédemment ;
- **4 125 réglottes** de mesure leur ont été distribuées (dont 1 265 réglottes éditées par le PNM et 2 119 éditées par la Cdc Ile de Ré) ;
- **259 dépliants d'information du PNM** ont été distribués pour accompagner la réglotte et compléter les informations transmises par les médiateurs.

L'effort de sensibilisation (nombre de marées et de personnes sensibilisées) est légèrement moins important que celui des campagnes précédentes : en moyenne 140 marées par an et près de 3 600 pêcheurs sensibilisés chaque année.

Comme le préconise la méthodologie développée par le CPIE Marennes-Oléron depuis 2007, le choix des marées s'est fait en tenant compte de plusieurs facteurs de variation de la fréquentation des pêcheurs : le type de journée (semaine, weekend ou vacances) lié à la disponibilité des pêcheurs et les coefficients de marées. Planifier les marées selon ces différents facteurs permet, a minima, de varier les profils de pêcheurs rencontrés et de ne pas concentrer les efforts sur une catégorie trop restreinte, comme les pêcheurs estivants.

Remarque :

57 fiches relatives aux marées de sensibilisation réalisées par l'E.C.O.L. E de la mer et saisies sur la base de données ESTAMP fin décembre 2023 n'apparaissent pas dans les résultats de ce rapport. Effectivement, le traitement et l'analyse des marées de sensibilisation 2022-23 via ESTAMP étaient déjà effectués et clos lors de la saisie de ces fiches.

7 268

Pêcheurs sensibilisés

Sur 64 sites

Les facteurs de variation de la fréquentation

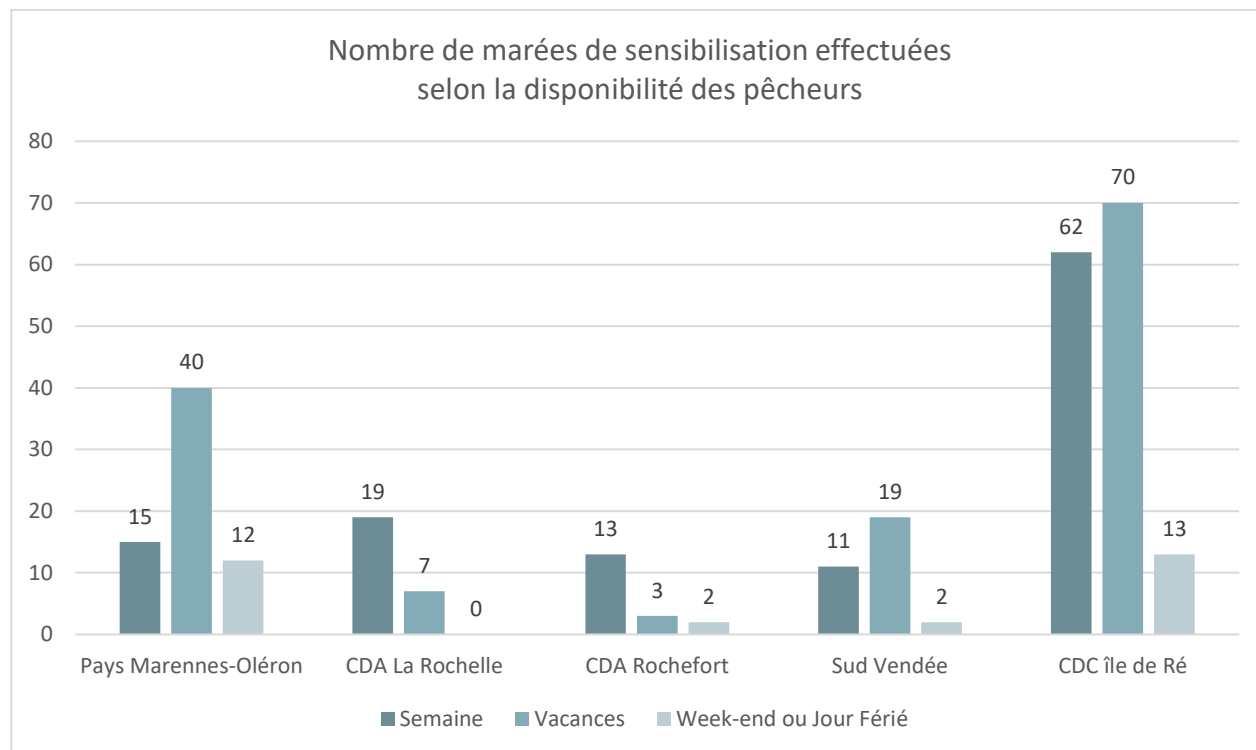


FIGURE 5 : NOMBRE DE MAREES DE SENSIBILISATION EFFECTUEES SELON LE TYPE DE JOURNEE EN 2022-2023

En 2022-2023, les marées de sensibilisation ont été effectuées de janvier à décembre (selon les structures). 42% des actions a été effectuée en semaine et presque la moitié (48%) a été effectué durant les vacances scolaires (notamment estivales). Les marées effectuées lors des weekends sont minoritaires (10%), en raison notamment de la disponibilité des médiateurs et agents.

48%

Des marées de sensibilisation effectuées pendant les vacances

42%

Des marées de sensibilisation effectuées en semaine

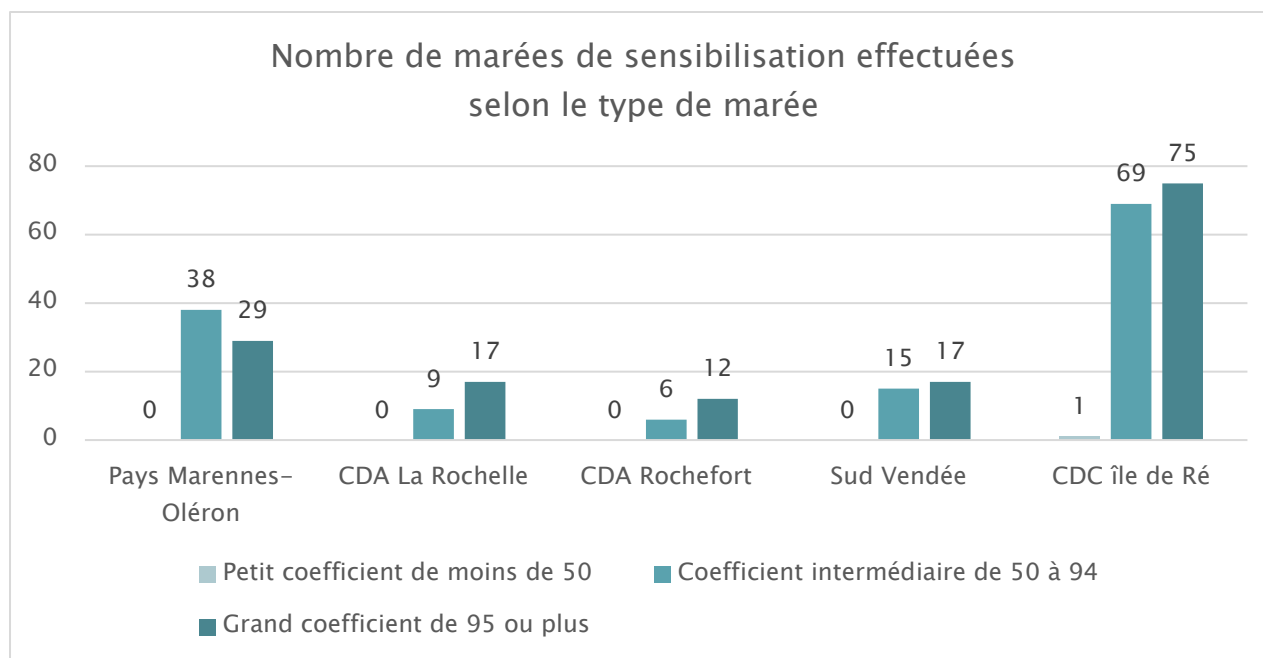


FIGURE 6 : NOMBRE DE MAREES DE SENSIBILISATION EFFECTUEES SELON LE TYPE DE MAREE EN 2022-2023

Trois types de marées ont été distinguées : celles au coefficient inférieur à 50, les marées intermédiaires (de 50 à 94 inclus) et celles au coefficient de 95 et plus. Selon les sites et la période, ces trois catégories conditionnent souvent la fréquentation par les pêcheurs à pied. Chaque structure ou sous-territoire a donc équilibré les marées selon ces catégories pour varier les profils de pêcheurs rencontrés (habituels, néophytes, vacanciers, résidents, etc.), et pour multiplier les chances de sensibiliser un maximum de pêcheurs.

En 2022-2023, les marées de sensibilisation ont été réalisées lors de coefficients compris entre 46 et 113. La quasi-totalité des actions de sensibilisation a été menées lors des coefficients supérieurs à 50, avec 48 % en coefficients intermédiaires et 52% lors des grands coefficients. En effet, les pêcheurs à pied se font beaucoup plus rares sur l'estran lors des petits coefficients.

52%

Des marées effectuées lors des
grands coefficients

48%

Des marées effectuées
lors des
coefficients intermédiaires

ÉVALUATION DES PRATIQUES DE PÊCHE À PIED

L'intégralité des résultats et analyses présentés ci-après sont issus de la base de données ESTAMP dans laquelle les données de sensibilisation de la CdC de l'Île de Ré n'apparaissent pas. En effet, cette structure participant à l'effort de sensibilisation à l'échelle du PNM EGMP n'applique pas le même protocole de terrain et de saisie que les autres structures citées précédemment. Néanmoins, afin de valoriser ces données, une intégration serait à prévoir ultérieurement.

Utilisation d'un outil de mesure

L'estimation du pourcentage de pêcheurs à pied de loisir utilisant un outil de mesure est un bon indicateur d'évaluation de leurs pratiques (tri de la récolte, connaissance de la réglementation, sensibilité à la préservation des ressources) mais aussi des actions de sensibilisation déjà engagées sur le territoire. C'est le cas lors de la rencontre de pêcheurs équipés d'un outil issu d'une campagne de sensibilisation (des réglettes plus généralement). Concernant les outils de mesure, deux à trois types d'informations sont relevés par les médiateurs de l'estran lors des marées de sensibilisation :

Le pêcheur rencontré est-il équipé d'un outil de mesure ?

oui ; non ; oui mais pas en possession avec lui aujourd'hui ; non renseigné

Quel type d'outil de mesure utilise-t-il ?

outil artisanal ; outil acheté dans le commerce ; outil reçu lors d'une précédente campagne de sensibilisation (réglettes) ; outil ou appréciation anatomique.

La conformité de l'outil utilisé :

oui ; non ; non renseigné

Les pêcheurs à pied utilisant des outils artisanaux (par exemple : marques sur les engins de pêche, bouchons plastiques) ou des outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.) peuvent se référer à d'anciennes réglementations (tailles/quotas) et être obsolètes. Les évolutions réglementaires (tailles minimales, quantités autorisées et outils réglementés) de 2018 et 2019, concernant la maille minimale de capture des palourdes japonaises, des coques, ainsi que les quotas de capture des bouquets et araignées peuvent également rendre obsolètes les outils utilisés. Néanmoins, dans l'analyse générale, on peut considérer que le fait d'apporter un outil de mesure lors de sa séance de pêche, même inexact, révèle une connaissance du contexte réglementaire lié à l'activité et une forme de volonté de respect de la ressource.

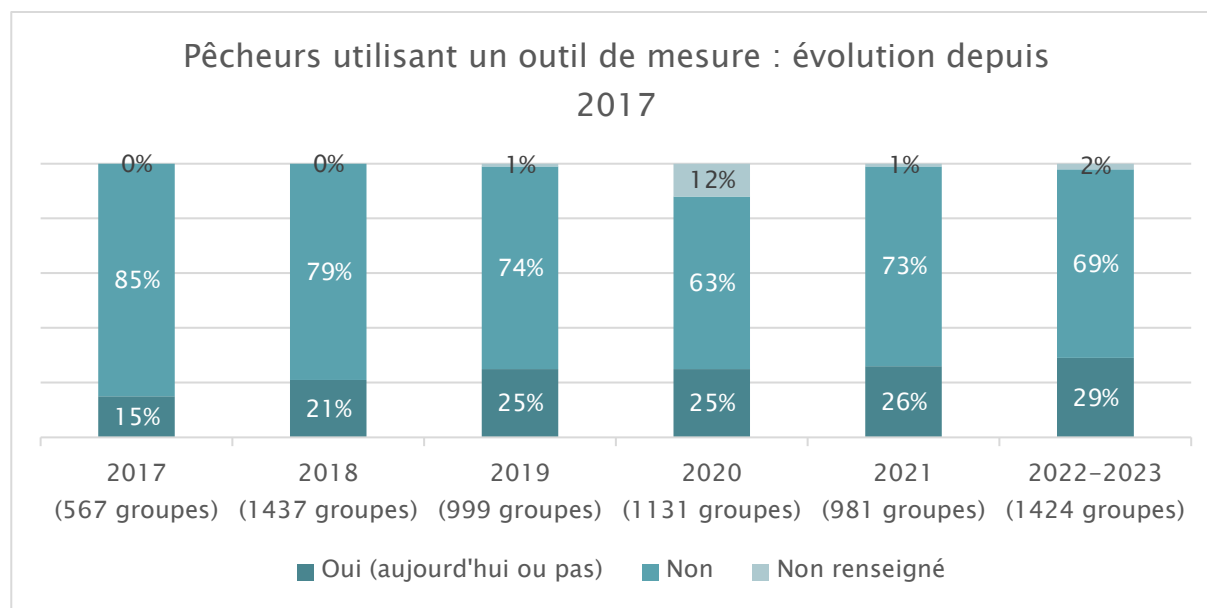


FIGURE 7 : PART DES PÊCHEURS UTILISANT UN OUTIL DE MESURE (HORS ANATOMIQUE) DEPUIS 2017

Dans ce graphique, **sont considérés les pêcheurs utilisant un outil de mesure (artisanal, du commerce ou réglette) le jour même ou non (dans le cas où celui-ci aurait été oublié au domicile par exemple)**. Les outils anatomiques (longueur de phalange par exemple) sont exclus de l'analyse. Les outils considérés comme réglottes comprennent les réglottes LIFE+, les réglottes éditées par le PNM, les réglottes à trou type IODDE, et les autres types de réglottes.

Il faut également tenir compte du fait que les pêcheurs sont souvent en groupe et que l'analyse porte sur ces groupes de pêcheurs dont la moyenne est de 2,2 (soit environ 2 pêcheurs) en 2022-2023, groupes allant de 1 à 25 pêcheurs.

En 2022-2023, comme en 2019, 2020 et 2021, environ 1 groupe de pêcheurs sur 4 est équipé d'un outil de mesure. Au cours des différentes campagnes, la proportion de pêcheurs utilisant un outil de mesure a quasiment doublé, passant ainsi de 15% en 2017 à 29% en 2022-2023.

29%

Des groupes de pêcheurs utilisent un outil de mesure

Les types d'outils de mesure utilisés en 2022-2023
(331 groupes)

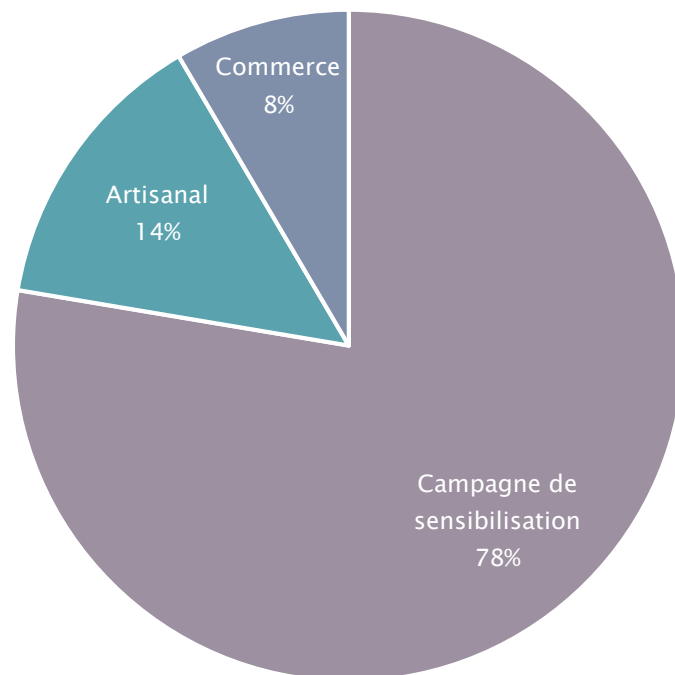


FIGURE 8 : LES OUTILS DE MESURE UTILISES EN 2022-2023 (HORS ANATOMIQUES)

Parmi les 1424 groupes de pêcheurs rencontrés en 2022-2023, 23 % (soit 331 groupes) utilisaient un outil de mesure (le jour même ou non). Sur 309 groupes de pêcheurs équipés, les outils utilisés sont en grande majorité (78%) des réglottes de mesure issues des campagnes de sensibilisation.

78%

Des outils de mesure utilisés
sont des réglottes éditées par le
Parc Naturel Marin

Conformité des outils de mesure utilisés en 2022-2023
Tous types d'outils confondus
(331 groupes)

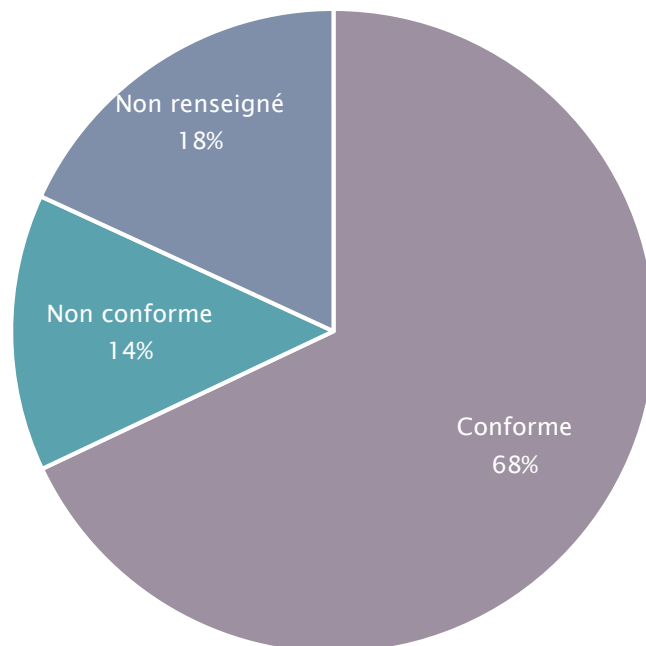


FIGURE 9 : CONFORMITE DES OUTILS DE MESURE UTILISES EN 2022-2023 (TOUS CONFONDUS, HORS ANATOMIQUES)

Sur 331 outils de mesure observés auprès des groupes de pêcheurs en 2022-2023, 68 % d'entre eux étaient conformes à la réglementation (mailles à jour), contre 74% en 2021. Cette diminution de la part des outils conformes peut s'expliquer par une part beaucoup plus importante des groupes pour lesquels l'information sur la conformité de l'outil n'a pas été renseignée par les médiateurs de l'estran (18% en 2022-2023 contre seulement 9% en 2021).

68%

Des outils de mesure utilisés
sont conformes

Évaluation de la conformité des paniers des pêcheurs

Au cours des marées de sensibilisation, certaines récoltes ont pu être observées par les médiateurs de l'estran afin d'estimer la proportion de la part maillée. Cette estimation est réalisée à vue selon la maille des prises observées et selon la quantité prélevée :

Maille :

Moins de 50% de la récolte est conforme

Entre 50% et 90% de la récolte est conforme

Plus de 90% de la récolte est conforme

Quantité autorisée (quota) :

Conforme

Non conforme

Les résultats présentés doivent être considérés avec prudence : sans tri exhaustif et systématique de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : le panier est considéré conforme si plus de 90% des prises sont jugées maillées. Cette estimation est d'autant plus précise lorsque la récolte observée est monospécifique, notamment sur les sites où une seule espèce est majoritairement ciblée par les pêcheurs à pied (sites à palourdes, coques, huîtres ou étrilles par exemple). L'observation des récoltes est un moyen d'évaluer le niveau de connaissance et de respect des pêcheurs vis-à-vis de la réglementation.

Elle est ici détaillée selon les observations faites sur des paniers généralement plurispécifiques. Certaines sont faites en tenant compte de la présence majoritaire d'espèces plus prisées (palourdes, coques, étrilles, huîtres et couteaux). Précisons également que cette estimation est réalisée avant le tri éventuel des récoltes : après sensibilisation, les pêcheurs ont la possibilité de relâcher certaines prises trop petites ou non appropriées, ce qui améliore la conformité globale du prélèvement.

Enfin, ces résultats ne prennent pas en compte les observations faites sur l'île de Ré.

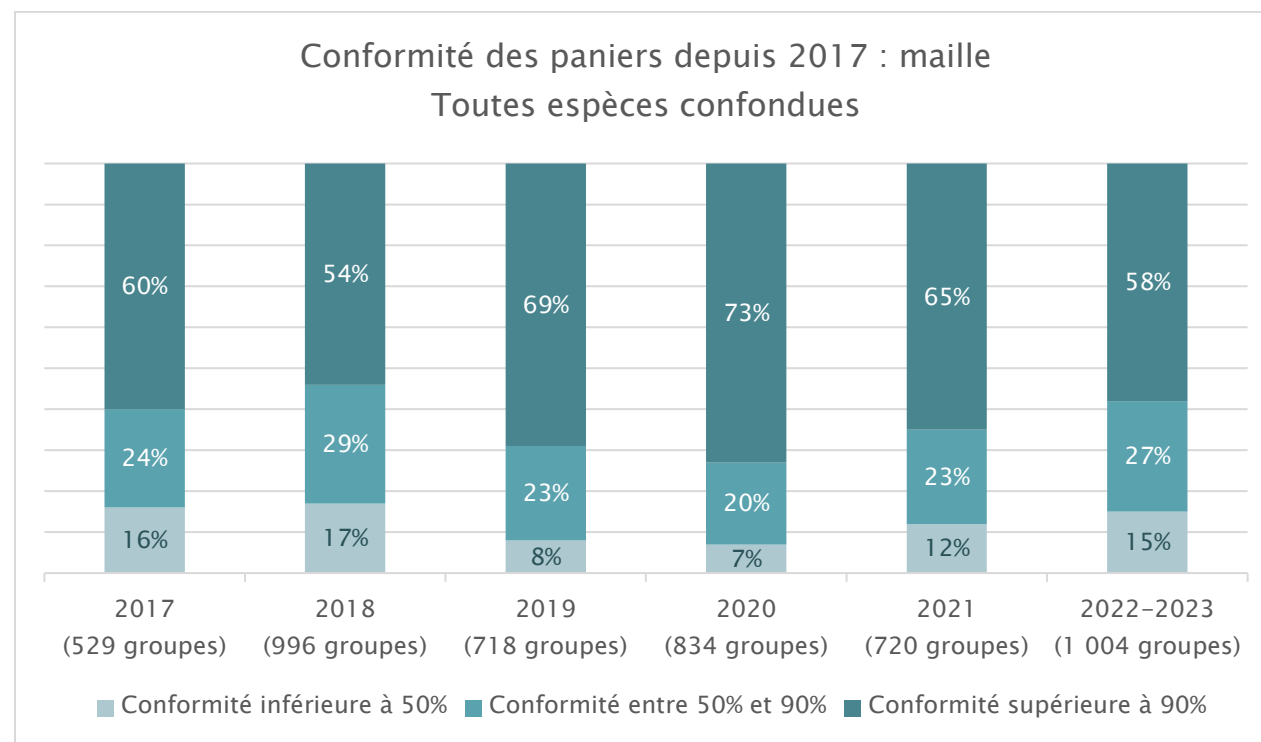


FIGURE 10 : CONFORMITE DES PANIERS : MAILLE, TOUTES ESPECES CONFONDUES, DEPUIS 2017

L'observation de 1 004 paniers révèle que **58% d'entre eux étaient conformes à plus de 90%** pour la maille en 2022-2023. Alors que la proportion des pêcheurs utilisant un outil de mesure augmente progressivement chaque année, les résultats de conformité des paniers sont moins bons que lors des quatre années précédentes. Ce constat peut s'expliquer par une diminution de la biomasse maillée, influant sur les comportements des pêcheurs qui préfèrent prélever des individus non maillés plutôt que de rentrer « bredouille ».

58%

Des paniers sont
conformes à plus de 90%
pour la **maille**

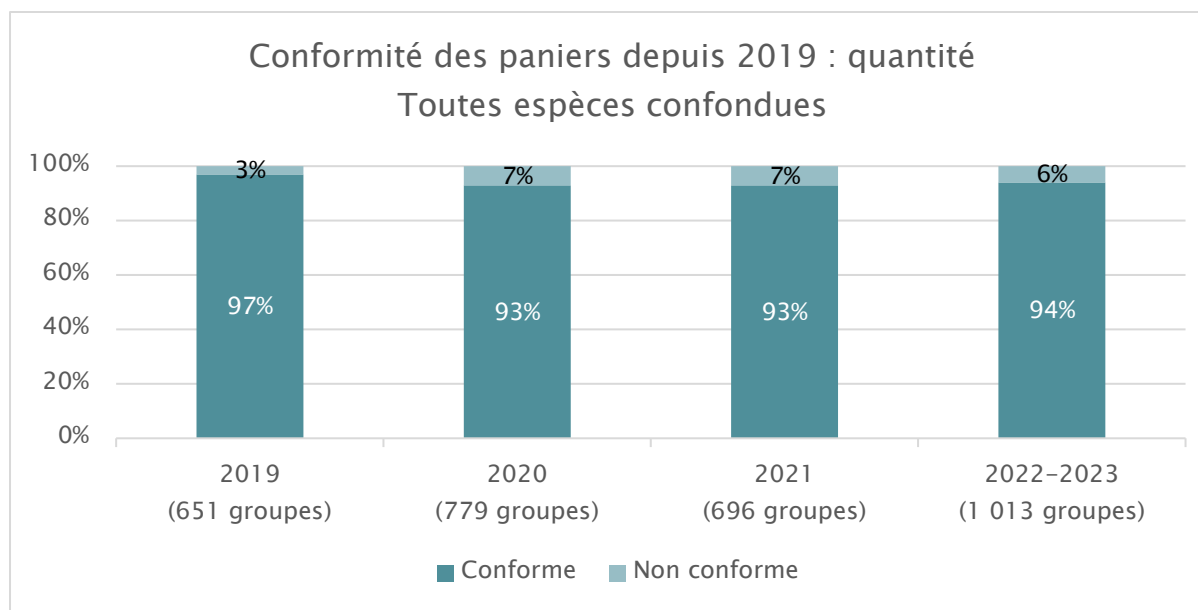


FIGURE 11 : CONFORMITE DES PANIERS (TOUTES ESPECES CONFONDUES) DEPUIS 2019 : QUANTITE

Les quantités autorisées sont généralement bien respectées : **plus de 90 % des paniers étaient conformes en 2019, 2020, 2021 et 2022-2023**. Néanmoins, une légère diminution de la conformité est constatée depuis 2020, confirmant le constat précédent sur le respect de la maille, et la nécessité de poursuivre, voire d'intensifier les actions de sensibilisation en 2024.

Rappel : Ces résultats masquent des variations importantes concernant le respect des réglementations, en fonction des sites et des espèces pêchées. Par exemple, pour les sites où l'huître est l'espèce majoritairement ciblée (notamment dans le secteur CARO), les résultats peuvent être grandement influencés. En effet, sur ce type de pêche, la récolte est dans la grande majorité des cas conformes à plus de 90 % pour la maille. Cela s'explique par le fait que cette espèce est la cible principale sur ces gisements, et qu'il est difficile de pêcher les huîtres inférieures à 5 cm sans les abimer. Cette tendance s'observe moins sur les sites de pêche où plusieurs espèces cohabitent (palourdes, coques, couteaux, étrilles, etc.). Voir chapitres détaillés suivants.

La **quantité** est
respectée dans

94%

des paniers observés

Conformité des paniers pour les pêcheurs de palourdes (paniers plurispécifiques)

18 sites retenus en 2022-2023 / 14 sites en 2021 / 16 sites en 2020 / 17 sites en 2019 / 4 sites en 2018 et 2017

La première analyse repose sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent palourdes, huitres, moules, coques et autres espèces accessoires. La seconde analyse se concentre sur quatre sites où l'espèce recherchée est principalement la palourde et où peu d'autres espèces sont présentes (hormis la coque à Gatseau). La représentativité des résultats est souvent plus forte pour cette espèce.

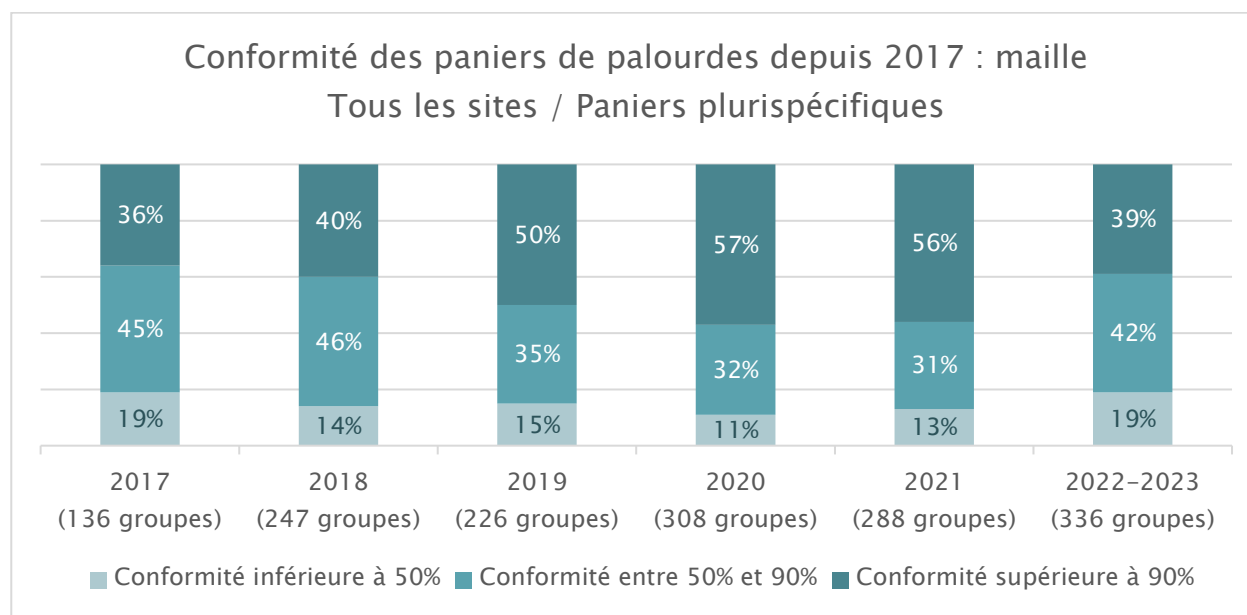


FIGURE 12 : CONFORMITE DES PANIERS DE PALOURDES DEPUIS 2017 (TOUS LES SITES) : MAILLE

39%

Des paniers de palourdes
conformes à plus de 90%
pour la maille
réglementaire

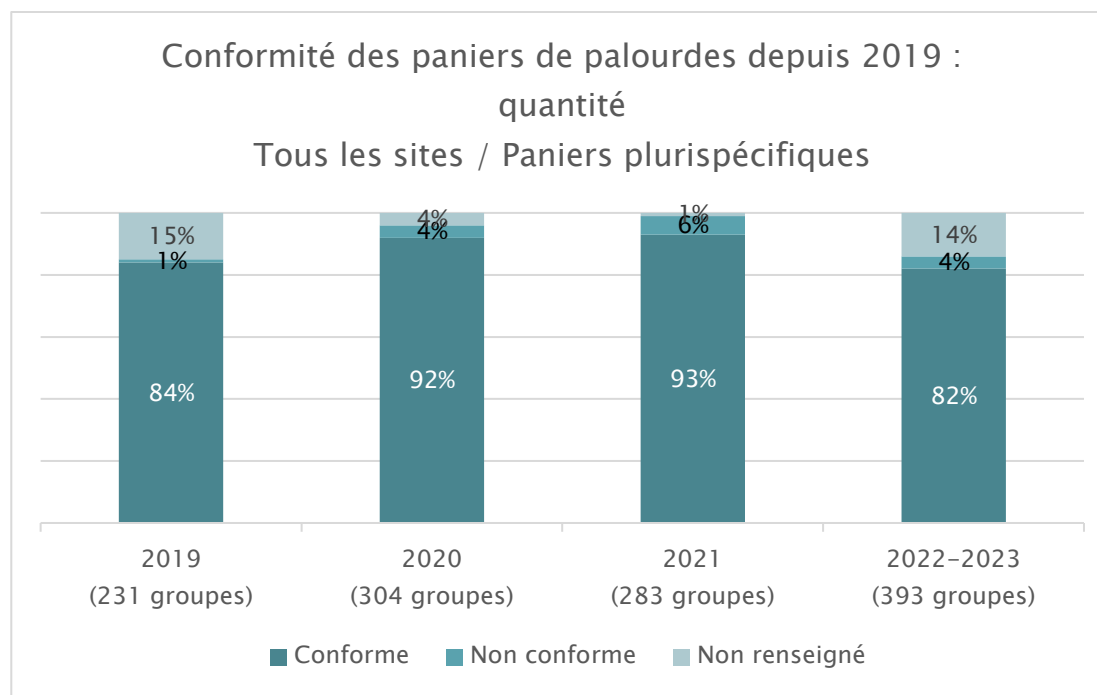


FIGURE 13 : CONFORMITE DES PANIERS DE PALOURDES DEPUIS 2019 (TOUS LES SITES) : QUANTITE

En 2020 et 2021, sur l'ensemble des sites où des récoltes ont été observées, les paniers de palourdes présentaient une meilleure conformité que les années précédentes pour le respect des mailles (3,5 cm pour la Palourde japonaise et 4 cm pour l'européenne). Malheureusement les résultats pour 2022-2023 sont moins bons. En effet, **moins de 2 pêcheurs sur 5 présentaient des récoltes conformes à plus de 90% pour la maille**, près de 2 pêcheurs sur 5 présentaient des récoltes conformes entre 50 et 90% et presque 1 pêcheur sur 5 moins de 50% d'individus maillés.

Concernant la quantité autorisée, les résultats révèlent également un respect de la réglementation en baisse, avec **82% des paniers conformes en 2022-2023**, contre 93% en 2021.

La quantité
réglementaire est
respectée dans

82%

des paniers de palourdes
observés

Sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron :

Bourcefranc/Marennes

Ors

Manson

Gatseau

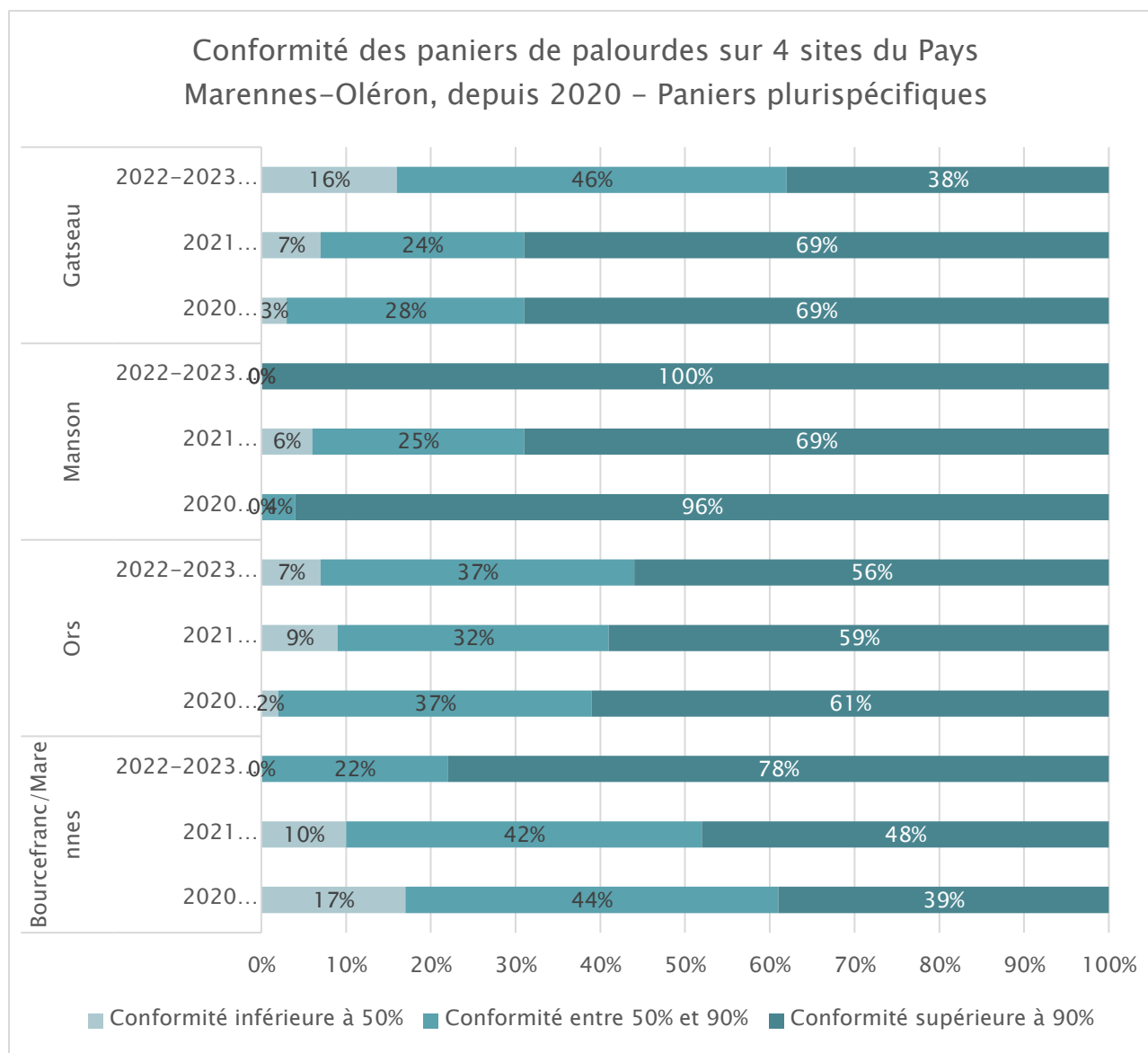


FIGURE 14 : CONFORMITE DES PANIERS (MAILLE) SUR LES GRANDS SITES A PALOURDES DU PAYS MARENNES OLERON DEPUIS 2020

Une analyse à l'échelle de quatre grands sites à palourdes du Pays Marennnes-Oléron permet également d'observer l'hétérogénéité des résultats selon les secteurs.

À Manson, malgré une chute du taux de conformité des récoltes en 2021 (69% des paniers conformes à plus de 90%), les résultats de 2022-2023 révèlent un retour vers un important respect de la maille puisque la totalité des groupes de pêcheurs rencontrés présentaient une récolte conforme à plus de 90%. Notons néanmoins que ces résultats reposent sur un faible échantillon avec seulement 9 groupes de pêcheurs rencontrés dans le cadre de marées de sensibilisation. Ces résultats doivent donc être mis en parallèle des résultats de l'étude sur les prélèvements de palourdes menée par le CPIE Marennnes-Oléron en 2022-2023.

À Marennnes/Bourcefranc, le respect de la maille réglementaire s'améliore nettement avec un taux de récoltes conformes à plus de 90% passant de 48% à 78%, probablement en raison des fréquents contrôles effectués par les autorités assermentées couplés aux efforts de sensibilisation des pêcheurs à pied sur ce site.

À Ors la qualité des récoltes en termes de respect de la maille reste sensiblement la même depuis 2020 (environ 60 % des paniers conformes à plus de 90% à Ors et environ 70 % à Gatseau), avec néanmoins une légère tendance à la baisse... à surveiller en 2024.

À Gatseau, le taux de conformité des paniers conformes à plus de 90% est en baisse notable passant de 69% en 2020-2021 à seulement 38% en 2022-2023. Cette tendance au non-respect de la maille des palourdes sur ce site s'explique par une baisse de la biomasse maillée du gisement où les individus de 35mm (palourde japonaise) et plus se raréfient.

La qualité des récoltes est très hétérogène d'un site à l'autre, avec un respect de la maille très variable. Dans le cadre d'une étude menée parallèlement depuis 2020 (enquêtes auprès des pêcheurs), sur la fréquentation et les prélèvements par les pêcheurs à pied de loisir, des messages de sensibilisation ainsi que des réglettes ont été diffusés en 2022-2023 sur certains sites concernés (Manson et Marennnes/Bourcefranc). Les résultats de cette étude font l'objet d'un rapport spécifique.

Un respect de la **maille** des
palourdes hétérogène sur
les sites du Pays Marennnes-
Oléron

Conformité des paniers pour les pêcheurs d'étrilles sur l'île d'Oléron

7 sites retenus en 2022-2023 : La Pointe de Chassiron, L'Anse des Seulières, La petite Nègrerie, Chaucre, La Cotinière, Le Perré d'Antiochat, La Brée et la Balise / 6 sites en 2020 / 8 sites en 2019 / 4 sites en 2018 et 2017

L'analyse porte sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent étrilles, crabes divers (Crabe enragé, Crabe de roche, Xanthe, etc.), oursins, et autres mollusques en prises accessoires. Toutefois, la grande majorité des pêcheurs cible l'étrille sur ces sites d'estran rocheux.

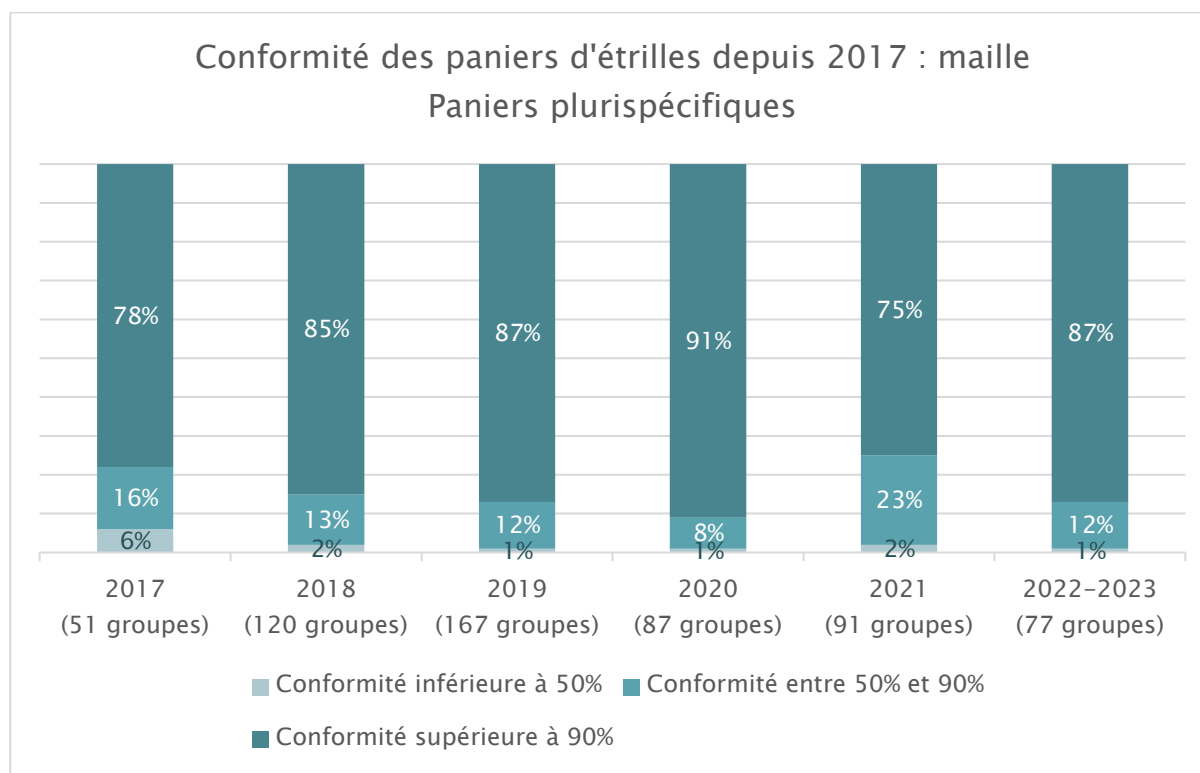


FIGURE 15 : CONFORMITE DES PANIERS D'ETRILLES SUR L'ILE D'OLERON DEPUIS 2017 : MAILLE

L'analyse de la conformité des récoltes chez les pêcheurs d'étrilles de l'Île d'Oléron sur les dernières années, montrait une tendance au bon respect de la maille réglementaire. Cependant en 2021, cette tendance s'est vue contredite par un constat tirant vers un respect moins important de la maille (seulement 75 % des paniers étaient conformes à plus de 90%). La réduction des efforts de sensibilisation sur certains sites présentant de très bons résultats de conformité jusqu'ici, au profit d'autres sites (à coques notamment), pourrait expliquer un moins bon respect des réglementations sur la maille des étrilles. Ces résultats peuvent également traduire une diminution temporaire de la qualité des ressources. En effet, lors de certaines marées, les médiateurs ont pu constater que les pêcheurs trouvaient moins facilement d'étrilles que les années précédentes. Toutefois, les résultats des marées de sensibilisation de 2022 et 2023 révèlent un retour vers un meilleur respect de la maille réglementaire des étrilles (6,5cm), **avec 87% des paniers d'étrilles conformes à plus de 90%.**

Avec 87 % des paniers conformes à plus de 90 %, et seulement 1 % des paniers conformes à moins de 50 %, la situation reste satisfaisante au regard des actions menées dans le cadre du projet LIFE+, portant notamment sur la nécessité de ne pas renverser les blocs abritant les crabes, dont les étrilles, pour la préservation du milieu et des ressources. Néanmoins, nous observons toujours quelques rochers renversés par les pêcheurs sur certains champs de blocs de l'Île d'Oléron. Comme ils représentent un habitat d'intérêt prioritaire pour le Parc naturel marin, il convient donc de maintenir les actions pour les préserver.

À ce titre, en parallèle des actions de sensibilisation, un travail de suivi de l'état écologique des champs de blocs et du comportement des pêcheurs est engagé par le PNM EGMP. L'objectif est d'évaluer les pratiques des pêcheurs, notamment sur le renversement des roches au sein de plusieurs zones de champs de blocs (estrans de la Brée-les-Bains et du Perré d'Antiochat sur l'Île d'Oléron).

87%

Des paniers d'étrilles
observés sont
conformes à plus de 90 %
pour la maille



Conformité des paniers d'huîtres (paniers plurispécifiques)

26 sites retenus dans l'analyse en 2022-2023 / 16 sites en 2021 / 21 sites en 2020 / 19 sites en 2019

L'analyse suivante porte sur l'observation faite des paniers plurispécifiques depuis 2019.

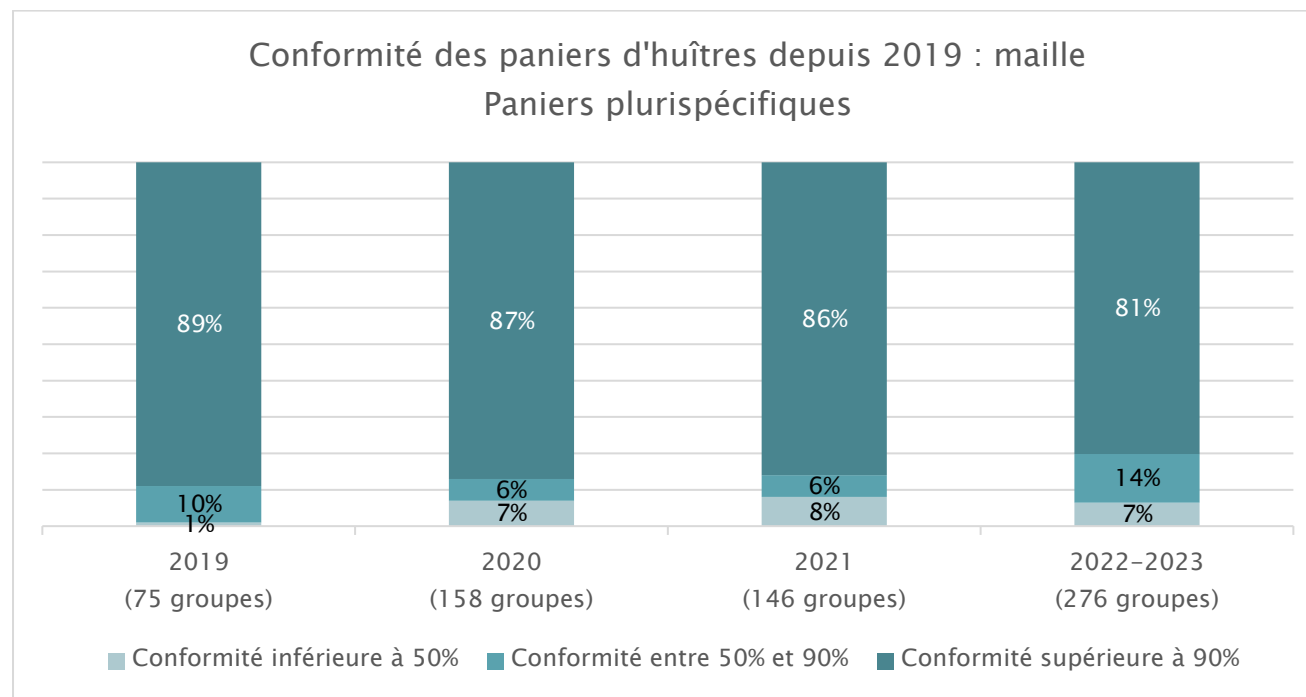


FIGURE 16 : CONFORMITE DES PANIERS D'UITRES DEPUIS 2019 : MAILLE

Un bon respect de la maille réglementaire (5 cm pour l'huître creuse), avec 81 % de paniers maillés à plus de 90% en 2022-2023, révèle néanmoins une légère diminution du respect de la maille depuis 2019. En effet, on observe une augmentation de 8 points (passant de 6% en 2021 à 14% en 2022-2023) des paniers à la conformité moyenne (entre 50% et 90%), en défaveur de la proportion de paniers conformes à plus de 90%.

81%

Des paniers d'huîtres
observés sont conformes
à plus de 90% pour la maille
réglementaire

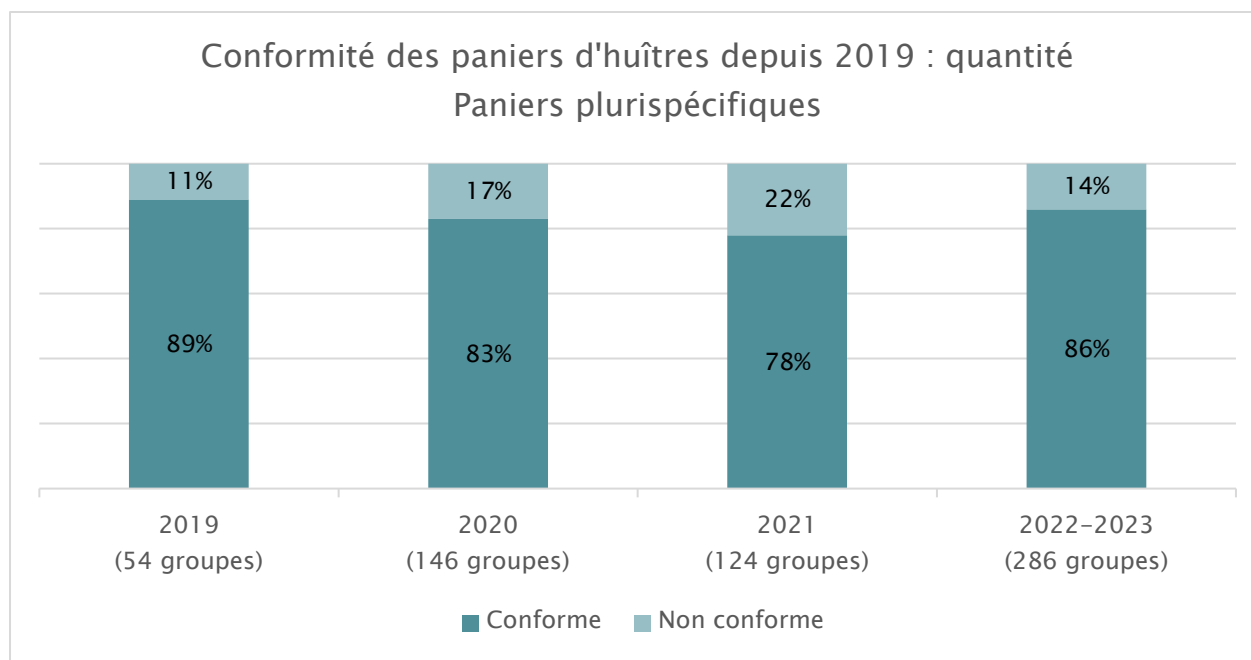


FIGURE 17 : CONFORMITE DES PANIERS D'HUITRES DEPUIS 2019 : QUANTITE

En 2022-2023, la quantité réglementaire d'huîtres (5 kg par pêcheur) est respectée par 86 % des pêcheurs rencontrés (contre 78 % en 2021), soit plus de 4 pêcheurs sur 5.

L'huître creuse (sauvage / férale) est une espèce prisée et facile d'accès sur les estrans du PNM EGMP. En effet, de très nombreux sites rocheux permettent l'accès à des gisements naturels intéressants. Certains sites vaseux, comme ceux de l'île d'Oléron, sont également prisés par des pêcheurs allant décrocher les huîtres des rochers ou anciens parcs ostréicoles. Enfin, cette espèce est très souvent une prise accessoire, accompagnant palourdes et crustacés divers.

Les huîtres sont consommées lors de repas en familles ou entre amis, parfois avec de nombreux convives, et elles se conservent mieux que d'autres coquillages, ce qui peut, en plus de leur facilité d'accès, expliquer une forte proportion de récoltes de grandes quantités. Toutefois, l'enjeu sur la ressource n'est pas aussi fort que pour des espèces dont les populations sont plus fragiles.

La **quantité** réglementaire
est **respectée** dans

86%

des paniers d'huîtres
observés

Conformité des paniers de coques (paniers plurispécifiques)

2 sites retenus dans l'analyse en 2022-2023 : Boyardville et Gatseau

L'analyse suivante porte sur l'observation faite des paniers plurispécifiques en 2022-2023.

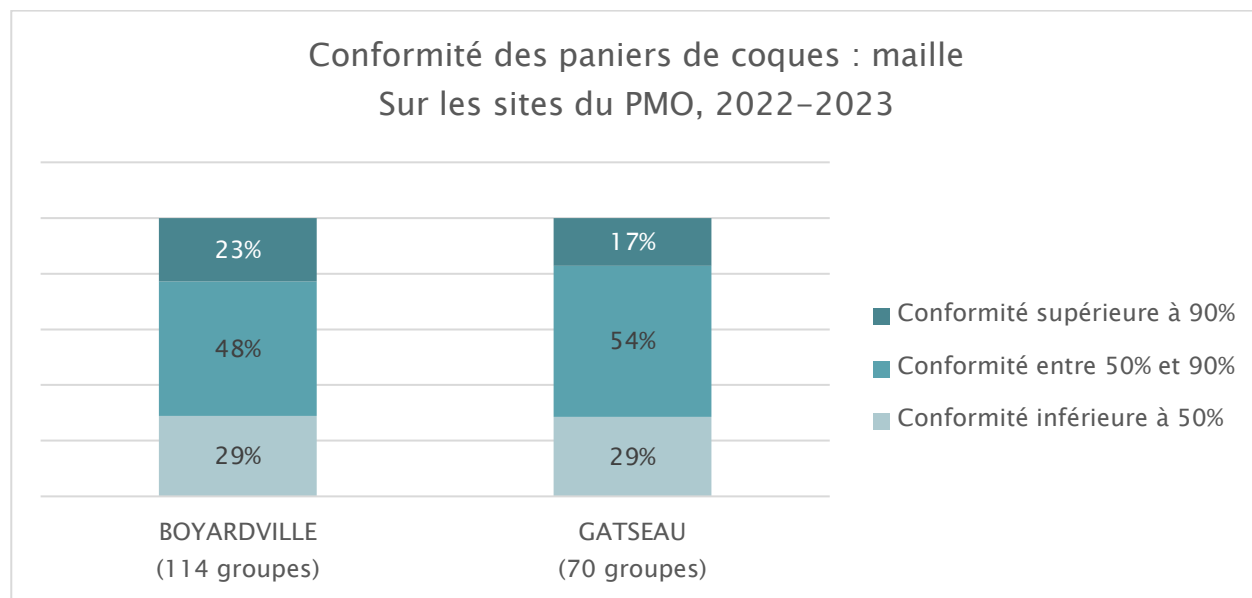


FIGURE 18 : CONFORMITE DES PANIERS DE COQUES EN 2022-2023 : MAILLE

En 2022-2023, le respect de la maille réglementaire (2,7 cm pour les coques) est alarmant avec **seulement 23% de paniers maillés à plus de 90% à Boyardville et 17% à Gatseau**. Ces résultats illustrent le constat de terrain : les gisements de coques sur ces deux sites subissent une forte pression par la pratique de la pêche à pied de loisir. Les individus maillés, devenus rares, sont remplacés, dans les paniers par des individus plus petits (autour de 2cm voire moins). Les actions de sensibilisation sur ces sites doivent être renforcées et accompagnées de mesures de préservation de la ressource (fermetures temporaires ou périodiques, contrôles fréquents, etc).

La maille
réglementaire des
coques très peu
respectée par les
pêcheurs à pied

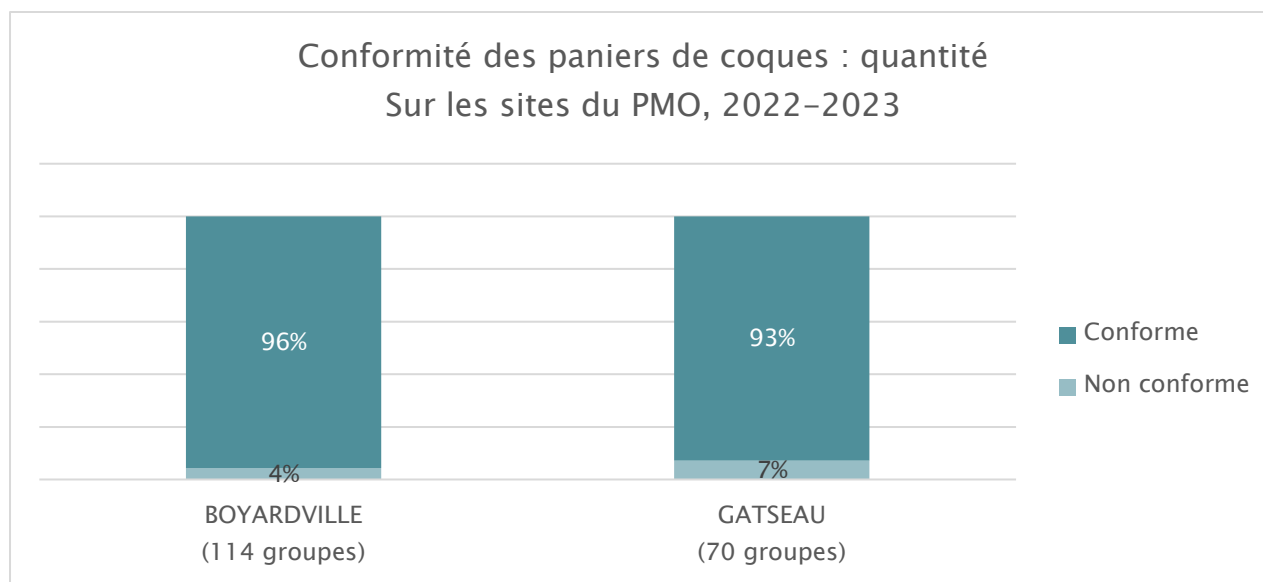


FIGURE 19 : CONFORMITE DES PANIERS DE COQUES EN 2022-2023 : QUANTITE

En 2022-2023, la quantité réglementaire de coques (2 kg par pêcheur) est respectée par 96% des pêcheurs rencontrés à Boyardville et 93% à Gatseau. Ces résultats, très positifs sont néanmoins le fruit d'une diminution de la biomasse des gisements concernés.

Les efforts de sensibilisation menée en 2022-2023 sur les gisements de coques de Boyardville et Gatseau ont permis d'établir un constat chiffré qui reflète le triste constat de terrain. En effet, nombreux sont les pêcheurs rencontrés à évoquer une disparition des coques, avec toutefois une présence notable des petits individus, preuve que les gisements sont victimes d'une surpêche. La fréquentation sur ces deux sites est importante en raison de leur facilité d'accès qui permet une pratique avec peu d'équipement (nombreux pêcheurs en petites chaussures d'eau, voire pieds nus).

La quantité
réglementaire des
coques bien
respectée par les
pêcheurs à pied

EFFICACITE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'AMELIORATION DES PRATIQUES

Comparer le taux de conformité des récoltes entre pêcheurs possédants ou non un outil de mesure (à jour ou non, et de différentes natures), ou ayant déjà été sensibilisés (sur l'estran ou par un autre biais d'information) permet de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation.

Efficacité des outils de mesure dans l'amélioration de la qualité des récoltes

L'analyse de conformité des récoltes (pour la maille) chez les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure permet une première évaluation de l'évolution des pratiques selon les profils de pêcheurs.

Cette analyse ne comporte pas de discrimination sur les sites ou les espèces pêchées, mais exclut les pêcheurs déclarant utiliser un outil de mesure dit « anatomique » (phalanges, largeur de paume, etc.).

En 2022-2023, les pêcheurs utilisant un outil de mesure (le jour même ou non) respectaient davantage les tailles réglementaires (cf. Figure 18). En effet, **77 %** des paniers pour les pêcheurs utilisant un outil de mesure étaient conformes à plus de 90%, contre **49 %** chez les pêcheurs n'en utilisant pas. Toutefois, la tendance est à la baisse, puisque ce taux s'élevait à 81% en 2021.

Considérant que les réglettes issues des campagnes de sensibilisation (ou distribuées auprès de différents partenaires) sont les outils les plus utilisés, c'est la preuve qu'elles sont un outil efficace pour l'amélioration des pratiques.

La conformité des paniers des pêcheurs sans outil avait nettement augmenté entre 2017 et 2020, toutefois cette tendance s'est inversée entre 2020 et 2023. Ce constat révèle l'importance de l'usage d'un outil de mesure, face auquel le pêcheur ne peut nier la maille réglementaire. Cette tendance illustre l'importance des campagnes de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir sur le respect de la réglementation.



77%

Des paniers des pêcheurs
utilisant un outil de
mesure sont conformes à
plus de 90% pour la maille

Conformité des récoltes (maille) selon l'usage ou non d'un outil de mesure par les pêcheurs à pied, depuis 2017

Tous les sites – Toutes espèces confondues

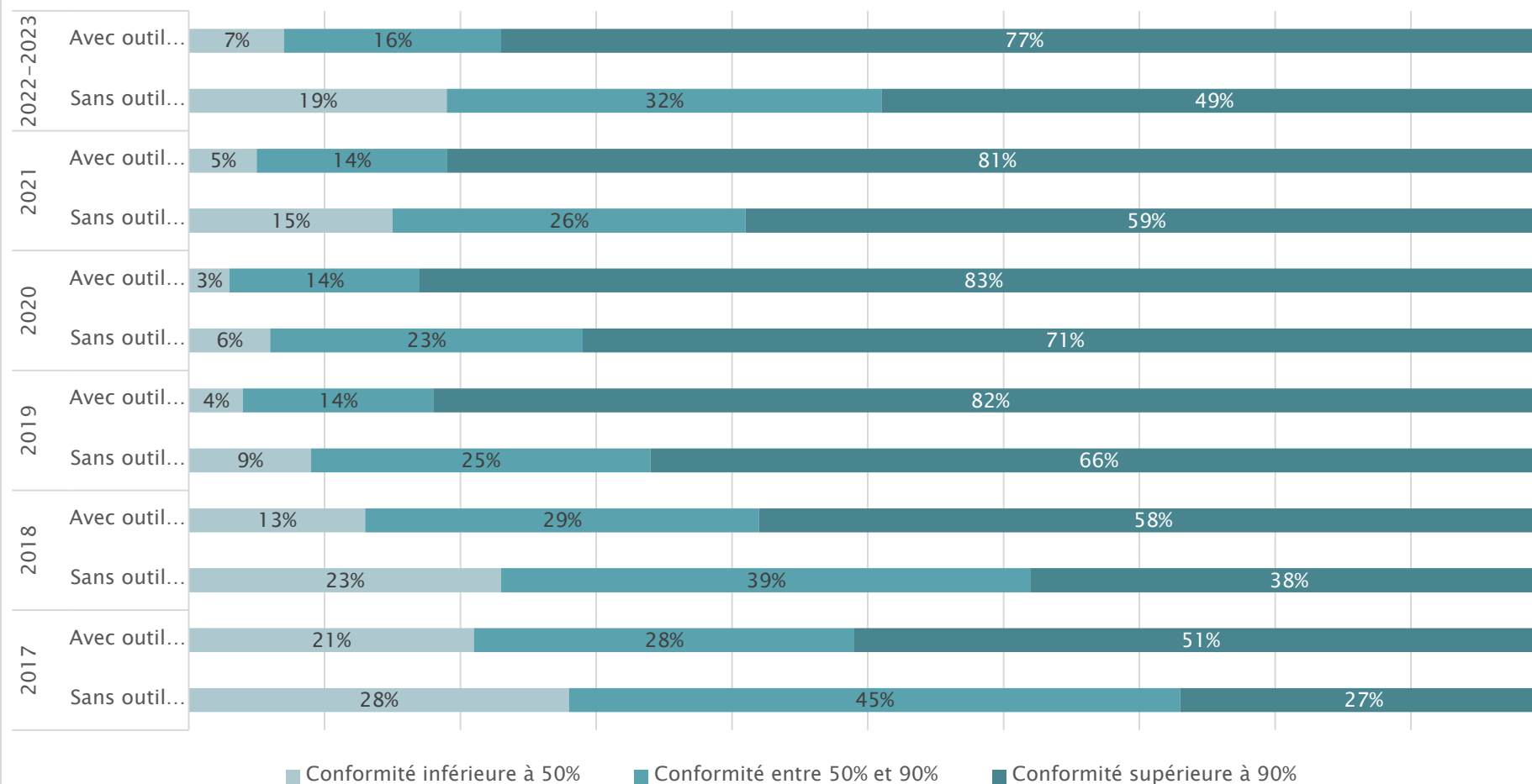


FIGURE 20 : CONFORMITE DES PANIERS (MAILLE) SELON L'USAGE OU NON D'UN OUTIL DE MESURE – DEPUIS 2017

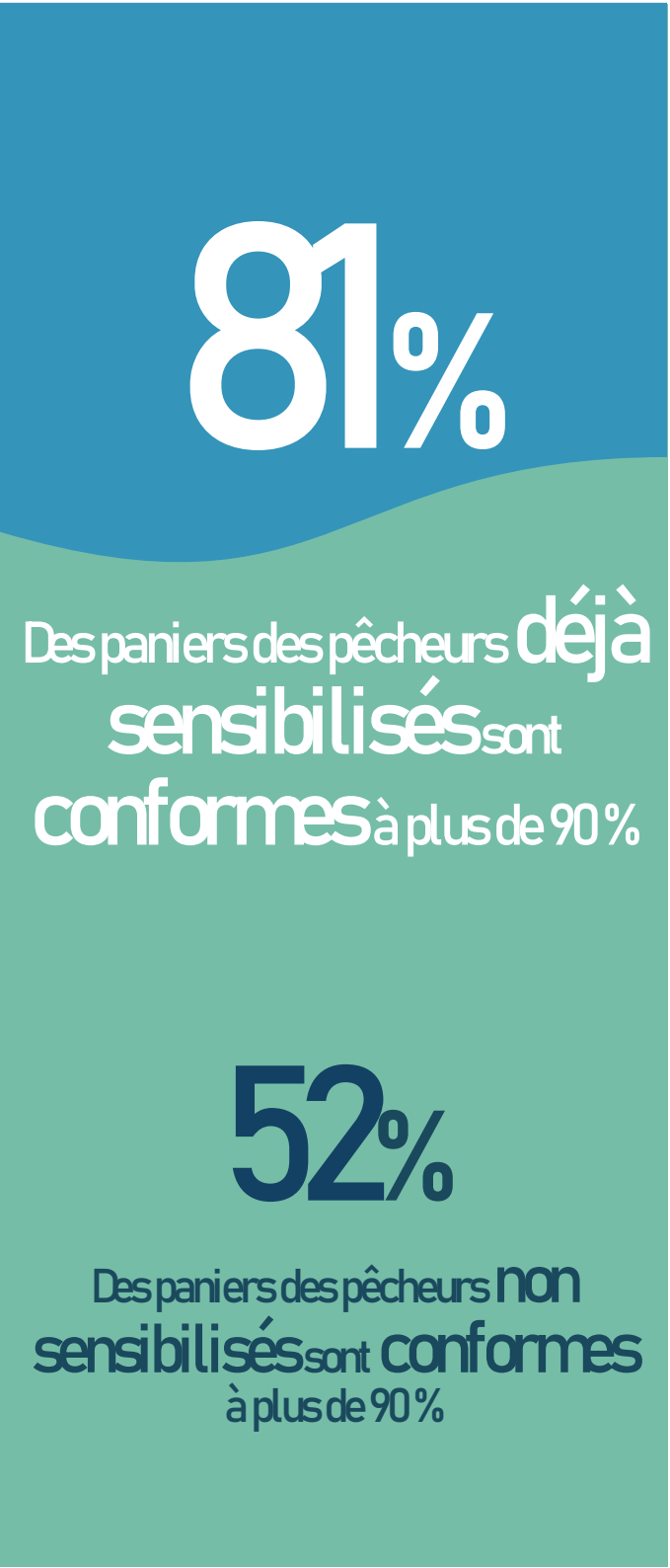
Efficacité des messages de sensibilisation dans la qualité des récoltes

Une autre manière d'estimer l'efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration des pratiques est de comparer la récolte des pêcheurs selon qu'ils ont été déjà sensibilisés ou non sur le terrain.

La conformité des paniers des personnes non sensibilisées se maintient depuis 2018. En effet 48% des paniers des pêcheurs non sensibilisés étaient conformes à plus de 90% en 2018, face à 52 % en 2022-2023.

Néanmoins les résultats confirment une tendance mise en évidence ces dernières années : les pêcheurs ayant déjà été sensibilisés sur le terrain respectent mieux les réglementations (cf. Figure 19). En 2022-2023, **81 % des paniers des pêcheurs déjà sensibilisés étaient conformes à plus de 90%**, contre 52 % chez les pêcheurs non sensibilisés.

Chez les pêcheurs non sensibilisés, la part de paniers moins conformes a augmenté entre 2021 et 2022-2023, passant de 12% à 18%. Les résultats depuis 2018 révèlent une tendance d'amélioration des pratiques plus importante chez les pêcheurs sensibilisés. Le constat de 2022-2023 illustre bien l'efficacité des actions de sensibilisation avec un impact favorable des messages de sensibilisation sur le respect de la maille de l'espèce pêchée.

The infographic is divided into two horizontal sections. The top section has a blue background and features a large white '81%' at the top. Below it, white text reads 'Des paniers des pêcheurs déjà sensibilisés sont conformes à plus de 90%'. The bottom section has a teal background and features a large dark blue '52%' at the top. Below it, dark blue text reads 'Des paniers des pêcheurs non sensibilisés sont conformes à plus de 90%'.

81%

Des paniers des pêcheurs déjà
sensibilisés sont
conformes à plus de 90%

52%

Des paniers des pêcheurs non
sensibilisés sont conformes
à plus de 90%

Conformité des récoltes (maille) pour les pêcheurs déjà sensibilisés ou non, depuis 2018
Tous les sites – Toutes espèces confondues

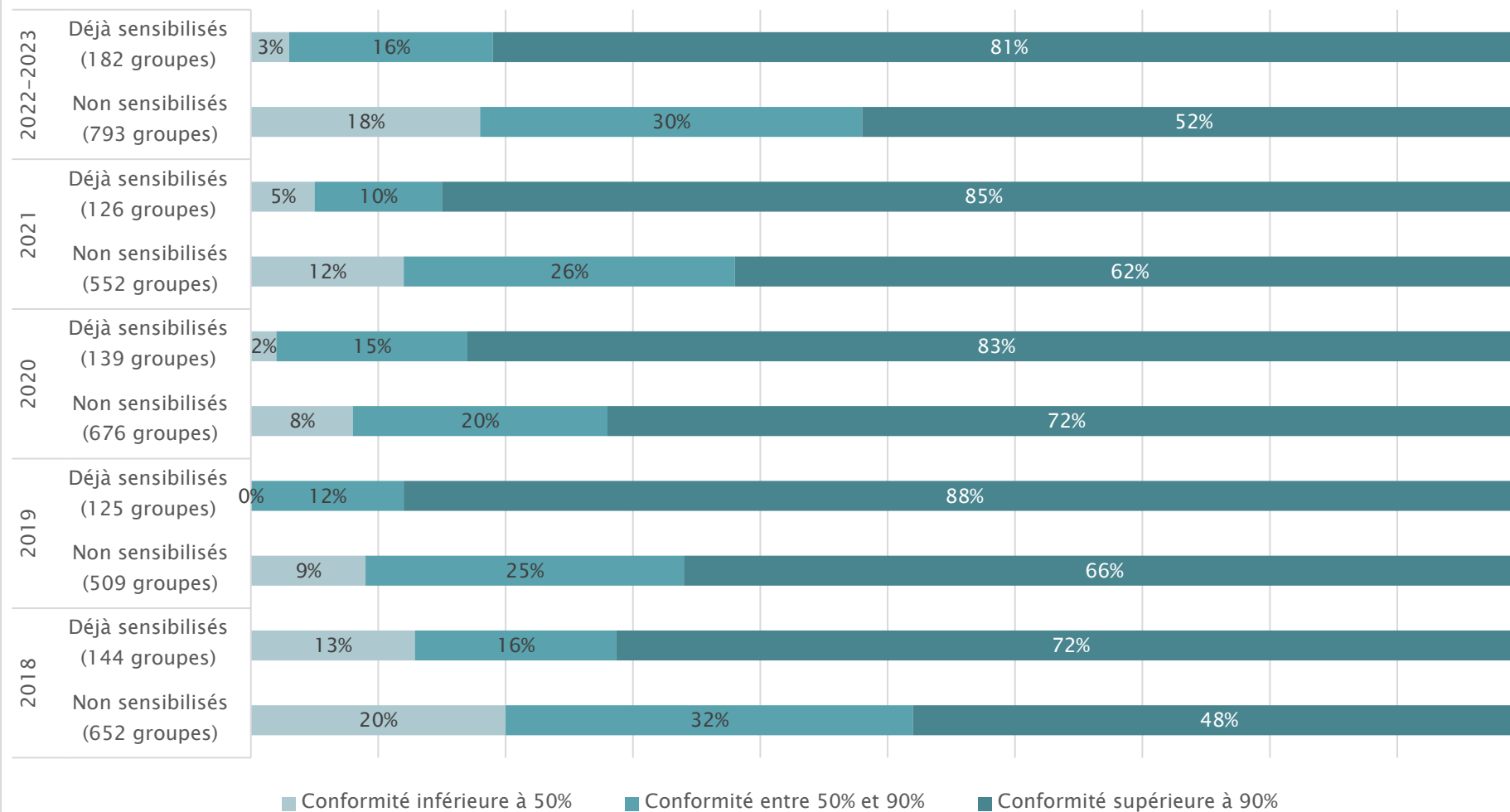


FIGURE 21 : EFFICACITE DES MESSAGES DE SENSIBILISATION DANS L'AMELIORATION DES RECOLTES – DEPUIS 2018

Accueil des pêcheurs à pied au cours des actions de sensibilisation

Après la rencontre de chaque pêcheur ou groupe de pêcheurs, le médiateur renseigne son ressenti sur l'accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation réalisées. Voici les observations faites depuis 2018 :

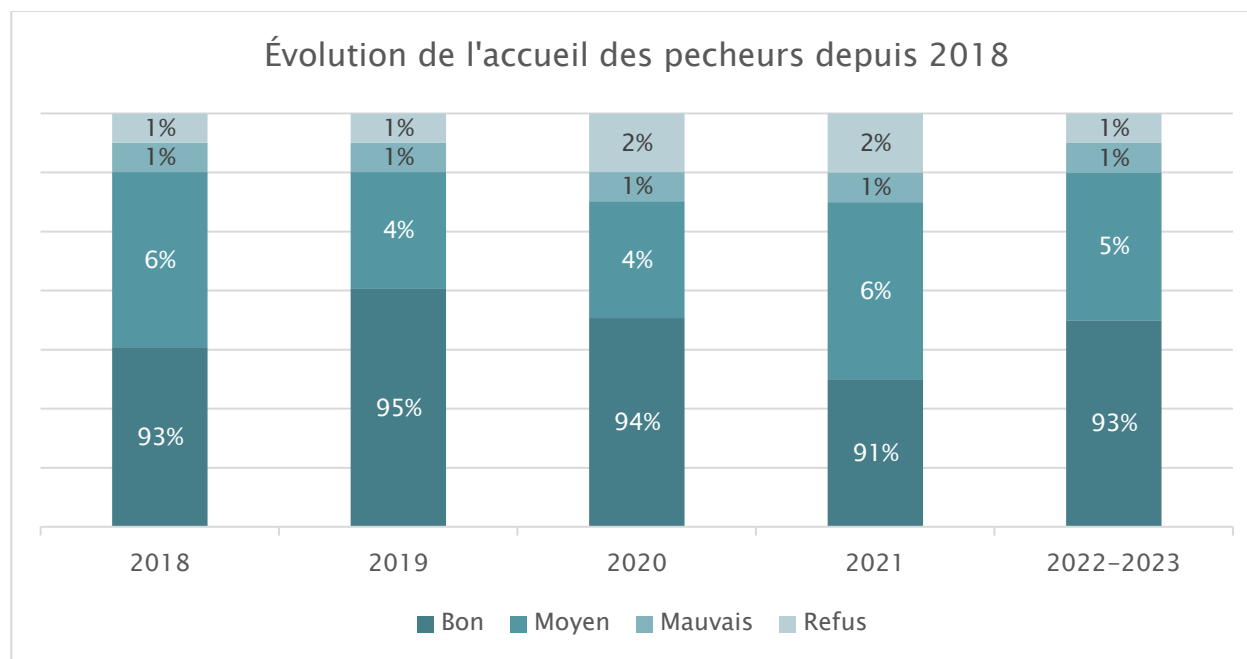


FIGURE 22 : ACCUEIL DES PECHEURS LORS DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DEPUIS 2018

L'expérience des actions conduites avant, pendant et après le programme Life+ « Pêche à pied de loisir » (enquête et sensibilisation) révèle que l'accueil des pêcheurs au cours des marées de sensibilisation est très bon. En 2022-2023, **93 %** des pêcheurs ont accueilli les médiateurs et agents sur l'estran avec courtoisie et intérêt. Les mauvaises expériences (mauvais accueil ou refus) n'ont représenté que **2%** des rencontres avec les pêcheurs sur le terrain.

93%

Des pêcheurs offrent
un bon accueil
aux médiateurs de l'estran

DESCRIPTIF DES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

Comme évoqué précédemment, les écogardes de la Communauté de communes de l'Île de Ré n'appliquent pas le même protocole de sensibilisation au cours des marées. Bien que la méthodologie soit différente, l'effort de sensibilisation est soutenu et permet d'acquérir des données intéressantes et utiles au suivi des pratiques.

En 2022-2023, les écogardes ont sensibilisés **4 330 pêcheurs** et distribués **2 481 réglottes** éditées par la Cdc Ile de Ré (cf. Figure 21). Comme les années précédentes, le site réputé de **Chauveau a occupé une place importante dans les actions : 1 648 pêcheurs sensibilisés** au cours de 27 marées. En effet, ce site de la commune de Rivedoux attire de nombreux pêcheurs en raison de la proximité avec le continent et de la diversité des espèces qui peuvent y être pêchées. La présence d'un gisement d'huîtres classé et soumis à une réglementation particulière nécessite également un suivi renforcé.

BILAN DES MARÉES DE SENSIBILISATION DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR ÎLE DE RÉ, 2022-2023

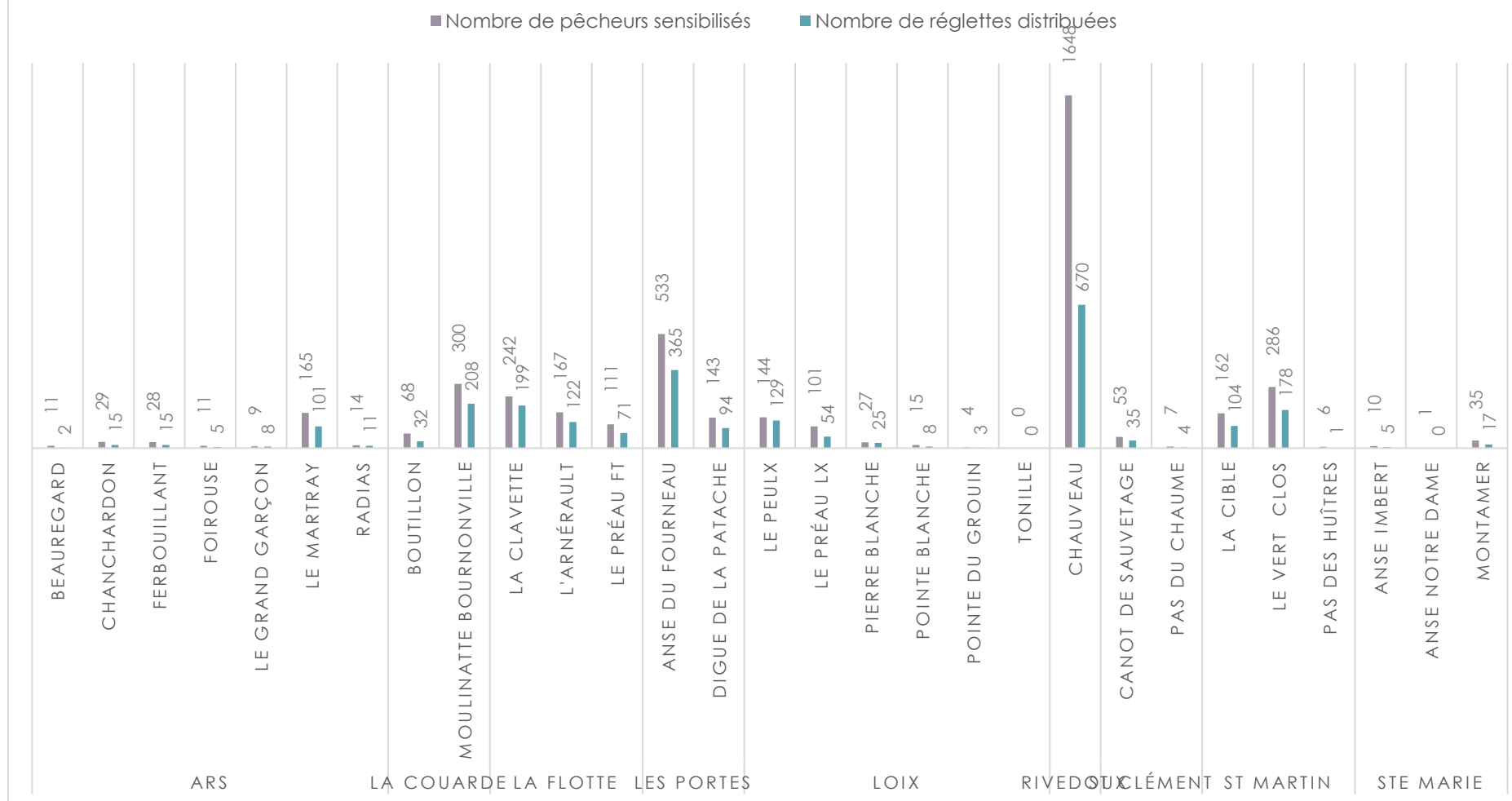


FIGURE 23 : BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR RÉALISÉES PAR LA CDC ÎLE DE RÉ EN 2022-2023

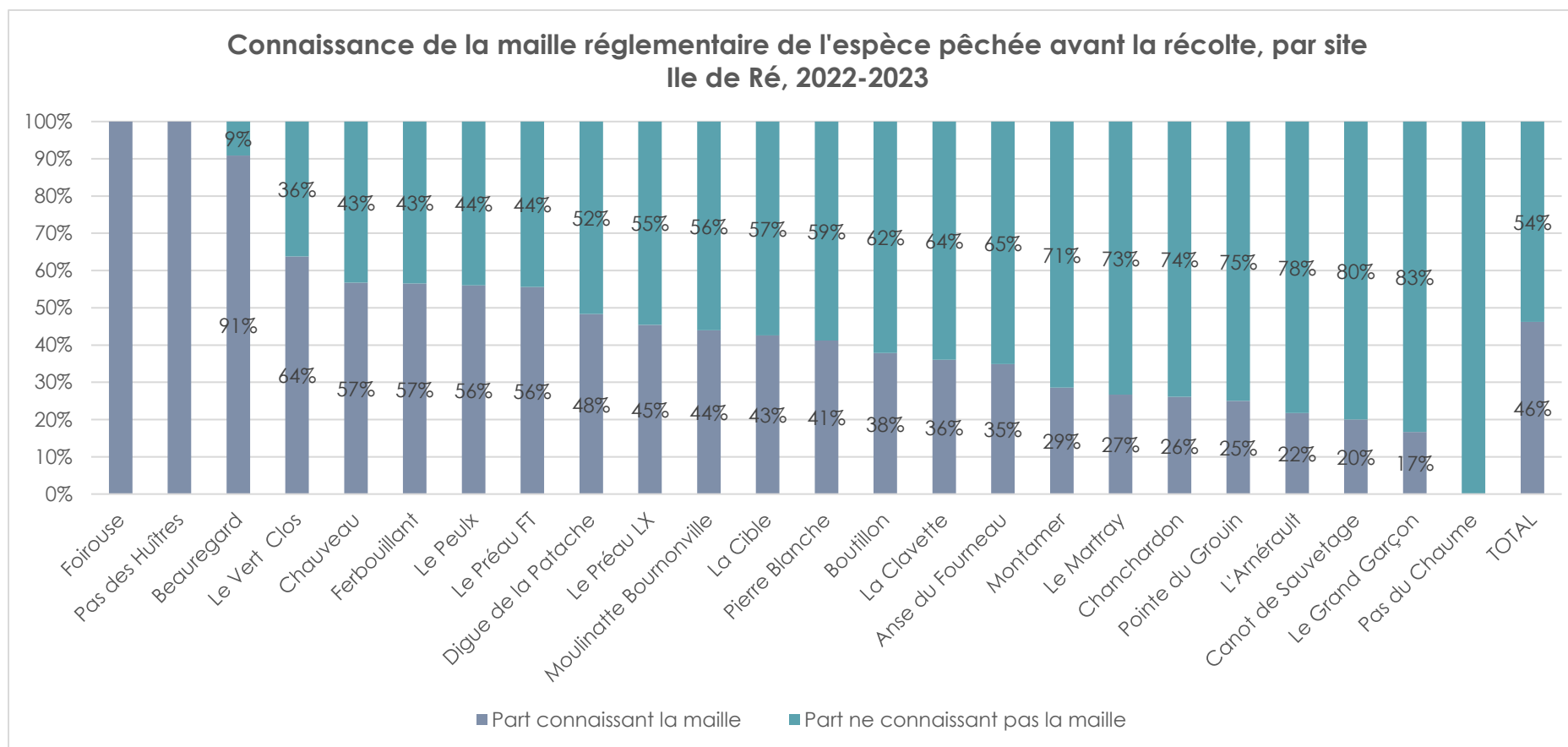


FIGURE 24 : CONNAISSANCE DE LA MAILLE REGLEMENTAIRE POUR L'ESPECE PECHEE (PECHEURS RENCONTRES AVANT LA RECOLTE) SUR L'ILE DE RE EN 2022-2023

Le questionnement des pêcheurs à pied, avant leur récolte, sur leur connaissance de la maille de l'espèce recherchée permet d'avoir une assez bonne vision de la connaissance de cet aspect réglementaire sur le territoire. En 2022-2023, **2 381 pêcheurs ont été interrogés avant la session de pêche** sur leur connaissance de la maille des espèces recherchées : **46 % la connaissaient et 54 % ne la connaissaient pas**. Cela indique un taux de connaissance assez faible, mais la moyenne cache des disparités importantes en fonction des sites.

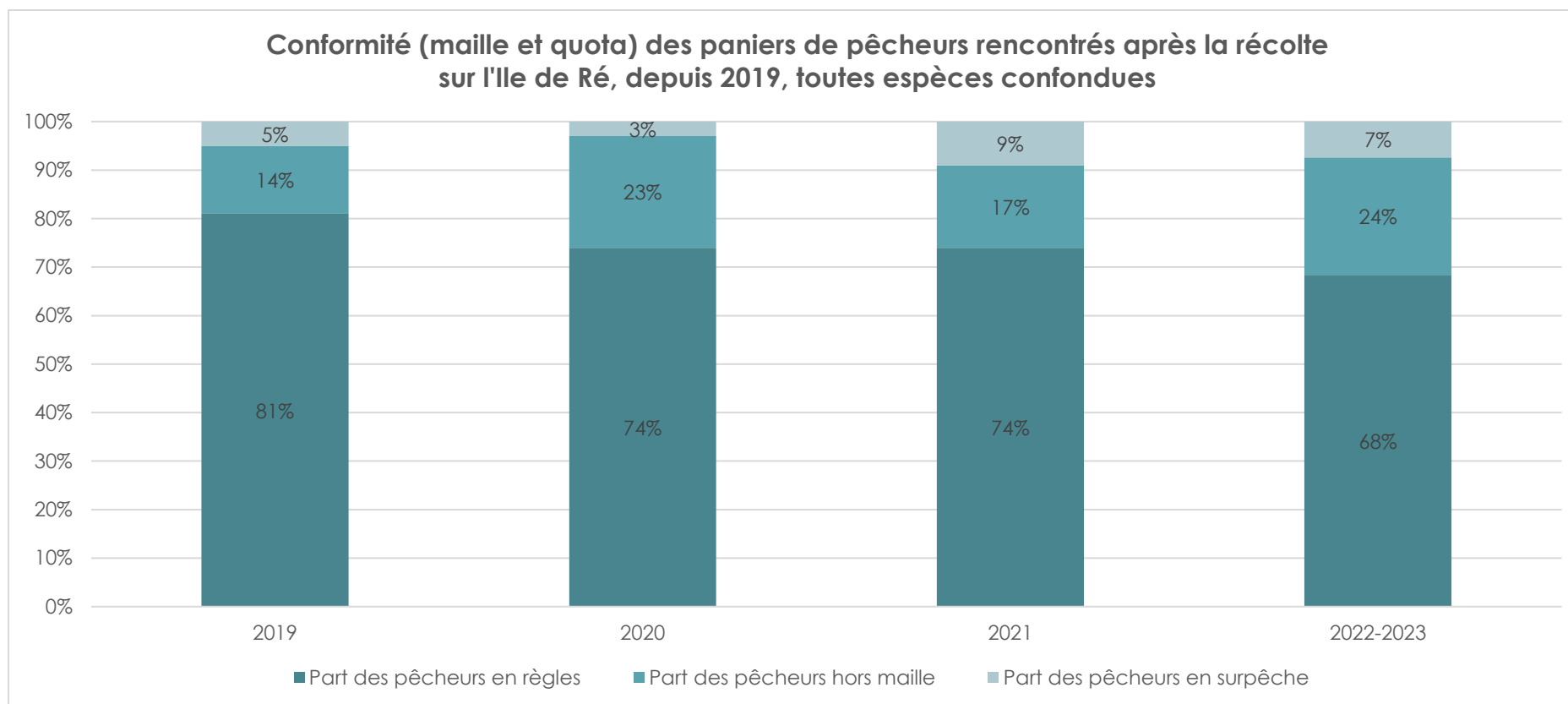


FIGURE 25 : APPRECIATION DE LA CONFORMITE DES PANIERS DES PECHEURS RENCONTRES APRES LA RECOLTE SUR L'ILE DE RE DEPUIS 2019

L'analyse des paniers des pêcheurs rencontrés après leur récolte sur l'île de Ré permet d'évaluer le respect des réglementations sur ce territoire. En 2022-2023, les résultats indiquent que **68 % des 1 947 paniers analysés étaient en règle (maille et quota)**. Le non-respect des mailles a concerné 24 % des paniers analysés. Enfin, 7 % des paniers étaient hors-quota. En 2019, le respect des réglementations était meilleur proportionnellement au nombre de pêcheurs rencontrés. En revanche, en 2020, la tendance était similaire à celle de 2021. En 2022-2023, la part des pêcheurs respectueux de la réglementation en vigueur a baissé de 6 points par rapport à 2020-2021 et de 13 points par rapport à 2019.

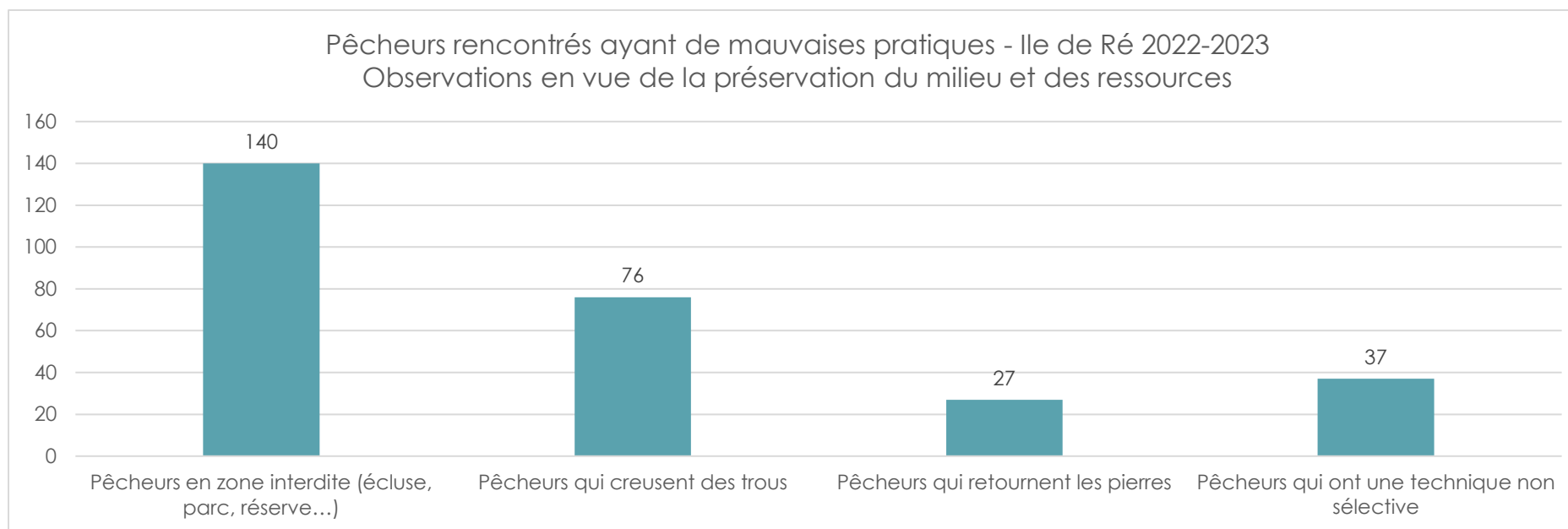


FIGURE 26 : OBSERVATIONS DES MAUVAISES PRATIQUES POUR LA PRESERVATION DU MILIEU ET DES RESSOURCES SUR L'ILE DE RE EN 2022-2023

Outre le non-respect des mailles et du quota, la sensibilisation a permis l'observation de plusieurs **mauvaises pratiques de la part des pêcheurs** pour la préservation du milieu et des ressources :

- La pêche en zone interdite (dans les écluses à poissons, sur les parcs conchylicoles ou au sein d'une réserve naturelle)
- La pêche avec des techniques « non-sélectives » (usage de râteau sur un fond meuble par exemple)
- La pêche avec des techniques « destructrices » (creuser des trous lorsqu'ils ne sont pas nécessaires)
- Le renversement des rochers

Sur l'ensemble des pêcheurs sensibilisés (4 330) sur l'Ile de Ré en 2022-2023, **5 % (soit 238 pêcheurs) étaient acteurs de mauvaises pratiques** (contre presque 9 % en 2020). La plus grosse part étant représentée par **la pêche en zone interdite avec 3,2 % (140 pêcheurs) des pêcheurs sensibilisés**. Ce chiffre s'explique certainement par les actions prioritaires contre les pratiques de braconnage, ce qui augmente le nombre d'observations.

5. LA SENSIBILISATION INDIRECTE

UN APPUI ESSENTIEL À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES

Formations des structures partenaires

Si la multiplication des actions de terrain par les médiateurs des différentes structures au sein du PNM est essentielle, le maintien des bonnes pratiques et d'un bon niveau de connaissance des réglementations passe également par un important dispositif de sensibilisation dite « indirecte ». Cette dernière consiste d'abord à former des structures partenaires comme les offices de tourisme, les campings et autres acteurs intéressés par l'activité de pêche à pied, ou susceptibles d'être en contact fréquent avec des pratiquants. Une fois ces relais formés par les structures référentes du PNM, elles peuvent alors distribuer des réglettes de pêche à pied et sont en mesure de véhiculer les messages adaptés pour encourager des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement et des ressources.

Exemples d'actions en 2022-2023 :

- L'E.C.O.L.E. de la mer a dispensé une formation sur l'activité de pêche à pied de loisir auprès des agents de l'Office de tourisme de La Rochelle. À cette occasion, les outils de sensibilisation et les messages de sensibilisation adaptés ont été délivrés pour que les agents informent mieux les touristes intéressés par la pratique.
- En partenariat avec le PNM EGMP et l'animatrice Natura 2000 de la Communauté de communes Rochefort-Océan, l'Ecomusée Port des Barques a réalisé une formation auprès de plusieurs prestataires touristiques (hébergeurs et offices de tourisme) du pays Marennes-Oléron et Rochefort Océan.

Formation des
structures partenaires aux
bonnes pratiques et
au respect des
réglementations

Diffusion d'outils et sensibilisation

lors d'événements culturels

- Le CPIE Marennes-Oléron a « formé » et sensibilisé sur le terrain les agents de l'équipe opérations du PNM EGMP aux bonnes pratiques de pêche à pied et à la pédagogie à tenir dans une posture d'écogarde de l'estran. Aussi, lors d'une « bourse aux supports de communication », destinée aux hébergeurs et professionnels du tourisme, le CPIE a échangé avec 16 structures du territoire sur les enjeux locaux de la pêche à pied. Cela a permis la distribution de près de 300 réglottes et dépliants.

Par ailleurs, en 2022-2023, le CPIE MO a participé à l'animation des formations FOAD « Biodivissimo », développées en 2021 par le GRAINE Nouvelle Aquitaine (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement). Ces formations « hybrides » s'adressent notamment aux professionnels de l'éducation à l'environnement et du nautisme, au personnel des offices de tourisme et traiteront, entre autres, de sujets en lien avec la pêche à pied, la préservation des ressources et la sensibilisation des usagers.

Stands évènementiels

Les événements culturels en lien avec la mer ou la nature en général sont également l'occasion pour les différentes structures évoquées, de diffuser des outils de mesure et des informations concernant la pêche à pied (conseils pratiques et informations réglementaires) à un large public, parfois non familier de cette pratique.

Depuis 2020, le contexte sanitaire a perturbé l'organisation des événements culturels et limité les possibilités de rassemblements. Néanmoins, quelques structures ont pu proposer des stands grâce à des protocoles adaptés.

Stand d'information et de sensibilisation :

Festival Fleuves Îles et Pertuis, Saint-Denis d'Oléron (30 août 2023 – CPIE MO)



La sensibilisation des publics scolaires et touristiques

Plusieurs structures ont participé à la sensibilisation du grand-public et des scolaires, à différents niveaux sur les thématiques de pêche à pied et du littoral en général. Des animations « nature » ont été proposées par le PNM (cf. Agenda 2021 des animations du PNM). Ces animations gratuites sur la biodiversité des milieux marins et littoraux participent à l'objectif d'un tourisme plus vertueux. D'autres structures non citées précédemment, telles qu'Environat et le CPIE Médoc, ont participé à la réalisation de ces animations, concourant ainsi à la sensibilisation des usagers à la biodiversité du littoral sur ces territoires.

L'action auprès du public scolaire semble également primordiale. Quelques années en arrière et certainement encore aujourd'hui, un rapide sondage des classes du littoral charentais permettait d'observer les lacunes en termes de connaissances sur les milieux côtiers. Lorsque cela a pu être évalué, en début de projet d'Aire Marine Educative (AME) par exemple, on se rend compte qu'en moyenne, trois élèves seulement par classe sont familiers avec le milieu marin proche, y vont pour pêcher ou s'y promener pour découvrir le milieu. Fort heureusement, le réseau de structures citées précédemment agit en conséquence afin d'améliorer la connaissance et les pratiques de ces différents publics. Elles peuvent également s'appuyer sur le dispositif des Aires Marines Éducatives* qui connaît une réelle montée en puissance à l'échelle locale comme nationale.

** Le succès du dispositif des Aires marines éducatives (AME) se confirme d'année en année. Avec 2 AME en 2017, le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis compte désormais 28 AME, soit 43 classes et plus de 1 100 élèves impliqués. Avec leur enseignant et le référent issu d'une association d'éducation à l'environnement ou d'une collectivité, les élèves gèrent leur petite zone maritime littorale comme le fait le Parc à son échelle. Durant des séances en classe et sur l'estran, les élèves découvrent la biodiversité marine et les problématiques liées à sa préservation. Ils vont également à la rencontre des acteurs et usagers maritimes pour découvrir leur métier ou leur loisir et les sensibiliser à la nécessité de respecter le milieu marin.*

Sensibilisation du
public scolaire et du grand
public aux bonnes
pratiques de pêche à pied
de loisir

Voici quelques exemples d'animations organisées et projets d'AME en cours en 2022-2023 :

Structure d'animation	Animations grand-public et scolaires
Écomusée Port de Barques	Grand public : Plusieurs animations PNM sur la biodiversité de l'estran et du littoral entre mai et octobre (cf. programme d'animations PNM) et 2 animations au cours de la Fête de la Nature (une découverte sur l'estran et un stand à l'espace nature de Rochefort). Scolaires : 30 animations biodiversité de l'estran auprès des classes du territoire Rochefort Océan et hors département, et référent d'une AME.
CPIE Marennes-Oléron	Grand public : 4 stands au cours d'évènements culturels et plus de 20 animations sur la biodiversité de l'estran et du littoral, dans le cadre du programme des animations PNM ou en partenariat avec des structures locales et d'autres régions (ex : Maison de quartier de Pantin, Centre social de Limoges, etc.). Scolaires : Le Lycée de la Mer de Bourcefranc et deux autres BTS GPN (Périgueux et Rochefort-Montagne) ont participé à des séances de découverte du littoral. La Licence de l'Université de La Rochelle (LP AQUAREL) a bénéficié de quatre cours en sortie terrain sur l'estran, en 2022 et 2023. Référents de 16 classes d'AME : 13 sur l'île d'Oléron, deux à Bourcefranc-le-Chapus et une à la Tremblade (collège). Professionnels : Formation des agents de l'équipe opérations du PNM EGMP autour de la sensibilisation des pêcheurs à pied.
E.C.O.L.E de la Mer	Grand public : Nombreuses animations ludiques et scientifiques pour découvrir l'estran, sa biodiversité et les enjeux associés sont proposées toute l'année. Participation aux animations PNM en 2022-2023. (cf. programme d'animations PNM). 4 stands sur des évènements. Scolaires : Nombreuses animations pour les classes de l'agglomération Rochelaise et structure référente de 11 classes d'AME. Professionnels : Ateliers avec les professionnels du tourisme.
Communauté de communes de l'île de Ré	Grand public : 4 animations sur la biodiversité de l'estran et la préservation des milieux, dont une pour la Journée Mondiale des Océans (communes de La Flotte, Loix, Les Portes et Le Bois-Plage). Scolaires : Maternelles : 3 animations découverte de l'estran (communes de La Flotte et Rivedoux) / Primaires : 12 animations découverte de l'estran dont animations AME (référent) : communes de Sainte-Marie, La Flotte (AME), Saint-Martin, La Couarde, Le Bois-Plage et Saint-Clément / Collège : 2 animations découverte estran et focus sur les Hermelles sur la commune du Bois-Plage.
GAE	Grand public : Plusieurs animations PNM sur la biodiversité de l'estran et du littoral (cf. programme d'animations PNM), 10 animations grand public (réalisées pendant les vacances scolaires) Scolaires : 22 animations et 2 accompagnements de classe AME.

TABEAU 2 : SYNTHESE DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES SUR LA BIODIVERSITE DE L'ESTRAN & PECHE A PIED EN 2022-2023



Sensibilisation du public scolaire à la biodiversité de l'estran via le réseau des Aires Marines Educatives

*Découverte de l'estran de la Menounière pour les élèves de l'AME de l'école Jeanne d'Arc,
Saint-Pierre d'Oléron, 2023.*

Médias et réseaux sociaux

Les réseaux sociaux, médias locaux et nationaux sont des alliés de taille en matière de sensibilisation. Bons conseils, avis de présence de médiateurs de l'estran sur les sites ou de contrôles des autorités, sont devenus courants à l'approche des grandes marées. Dans la presse écrite, comme d'autres médias, les articles ou reportages ont l'intérêt de rappeler les réglementations locales en vigueur, les consignes de sécurité à respecter et quelques autres conseils pratiques. Ils sont également utiles pour promouvoir l'action concrète du PNM et des structures mobilisant des médiateurs au cours des marées. En plus d'offrir une visibilité à ces structures, la presse permet de sensibiliser au-delà des pêcheurs rencontrés sur le terrain. D'autres pratiquants, usagers de l'estran, ou de simples lecteurs, auditeurs et téléspectateurs peuvent ainsi se rendre compte de l'intérêt de limiter l'impact de nos pratiques de pêche sur les ressources de l'estran. D'expérience, nous savons qu'un bon reportage concernant la pêche à pied et les pratiques durables, diffusé aux heures de grande écoute a autant, voire plus, d'impact qu'une action de sensibilisation sur le terrain. En 2022 par exemple, un reportage concernant la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir par le CPIE Marennes-Oléron pendant les grandes marées a été diffusé le 21 septembre par l'OFB sur Youtube (Vidéo *Les grandes marées à Oléron* : https://www.youtube.com/watch?v=4faRQ8y_Uu4). Quelques extraits d'articles sont à retrouver en annexes du présent rapport.

En 2023, plusieurs reportages sur des médias en ligne, chaînes nationales ou régionales ont été diffusés :

- DLR TV : [reportage avec l'ECOLE de la Mer](#) à l'occasion du comptage national des pêcheurs à pied de loisir
- France 3 Poitou-Charentes et FR3 National : [reportage sur la pêche à pied avec le CPIE MO](#)

Il est utile que ces médias s'appuient sur nos structures car leur première approche consiste parfois à inviter leurs lecteurs à pratiquer la pêche à pied (cas typique des reportages lors des grandes

marées) ; notre accompagnement permet d'aborder l'angle du respect des milieux et des ressources. Dans ce même registre, les médias peuvent aider au développement de sorties de découverte des richesses vivantes des estrans et ainsi éviter d'aborder la récolte de coquillages et crustacés comme but unique ou principal.

Les structures évoquées précédemment informent également les usagers, via leur page Facebook, des actions de sensibilisation menées et des bons conseils de pêche à pied à respecter. Enfin, une veille réglementaire active et les publications fréquentes sur la page Facebook du Réseau Littorea sont une aide précieuse pour la sensibilisation.

Ces supports sont notamment utiles pour porter à connaissance la réglementation et les fermetures temporaires liées à des contaminations par exemple. Les articles sur ce sujet sont généralement fortement consultés et partagés. Des « pics de fréquentation » des pages Internet apportant ces informations sont d'ailleurs constatés lors des grandes marées et lors des mises à jour.



*Extraits de publications Facebook de 2023 concernant la pêche à pied et les bonnes pratiques
(CPIE Marennes-Oléron et Réseau Littorea)*

Veille réglementaire via les réseaux sociaux

6. DISCUSSION DES RESULTATS

Considérant les observations faites sur les pratiques des pêcheurs à pied (respect des réglementations, utilisation des outils de mesure et évolutions des comportements selon différents facteurs), quelques analyses peuvent être apportées pour mettre en perspective les résultats.

Premièrement, l'utilisation d'un outil de mesure chez les pêcheurs semble être de plus en plus courante. Malgré des échantillons de pêcheurs différents, les campagnes de sensibilisation depuis 2017 montrent une augmentation de la part des pêcheurs utilisant un outil de mesure : 29 % en 2022-2023 contre 15 % en 2017. Cette proportion qui augmente est certainement en lien avec l'effort de distribution des réglettes au cours des actions de sensibilisation ou par les structures partenaires (offices de tourisme, campings, coopératives maritimes, etc.). En effet, quatre outils de mesure utilisés sur cinq sont des réglettes, telles que celles éditées par le PNM. Une utilisation plus répandue des outils de mesure peut-être aussi le fait d'une **conscientisation plus importante des usagers sur le respect des ressources**. Pour certains pêcheurs, l'outil peut également être un « **symbole d'exemplarité** » dans la pratique, pour eux-mêmes et parfois pour les pêcheurs voisins qui peuvent voir l'outil. Enfin, l'expérience de terrain montre que les pêcheurs (souvent les plus néophytes, mais pas uniquement) sont très demandeurs de l'outil. Certains n'hésitent pas à aller directement au-devant des médiateurs pour en récupérer.

Quant à la conformité des outils de mesure utilisés, 14 % d'entre eux n'étaient pas réglementaires en 2022-2023. Bien souvent, c'est parce qu'ils ont été distribués sur un autre territoire ou achetés avant les changements réglementaires de 2018. Néanmoins, cette évolution ayant conduit à la diminution de certaines mailles réglementaires (2,7 cm pour les coques et 3,5 cm pour les palourdes japonaises), les outils « non-actualisés » restent, malgré tout, des outils adaptés à un objectif de préservation de la ressource (les mailles fixées avant 2018 se révélaient en effet plus favorables au maintien des gisements : 3 cm pour les coques et 4 cm pour les palourdes japonaises).

Augmentation de la
part des pêcheurs utilisant un
outil de mesure lors
des sorties de pêche sur
l'estran

Pour la cinquième année consécutive, c'est l'outil de bancarisation des données BD ESTAMP (développé et administré par l'OFB, pour bancariser, sécuriser et diffuser des données écologiques et d'usage sur l'estran) qui a été utilisé pour la valorisation des résultats de sensibilisation. Cet outil permet l'exploitation des données recueillies selon un protocole standardisé. Il permet de dégager des tendances globales à l'échelle du PNM ou de se focaliser sur un territoire, voire des espèces en particulier. C'est ce qui permet d'avoir une connaissance plus précise du respect de la réglementation en fonction des types de pêche et des espèces pêchées.

Sur l'ensemble du Parc naturel marin

En 2022-2023, l'analyse des paniers a révélé que 58% d'entre eux étaient bien conformes (à plus de 90%) sur la maille. **Les paniers les moins conformes représentent 15 % de l'ensemble**, soit près d'1 panier sur 6. Cette proportion est malheureusement en augmentation par rapport à 2021. Pour le respect des quantités autorisées, **les résultats indiquent un fort taux de conformité : 94% pour toutes les espèces confondues**. En 2022-2023, plus d'un tiers des pêcheurs ne respectent pas encore au mieux les mailles réglementaires, ce qui indique une diversité de profils importante et ainsi, le **besoin de maintenir des actions de sensibilisation chaque année**. Cet indicateur peut servir à comparer de grands territoires et analyser leurs progrès.

Pêche à pied de loisir dans le
Parc Naturel Marin:

1 panier sur 6
non-conforme

Pour la pêche aux palourdes

En 2022-2023, l'analyse de conformité sur la maille, rapportée à tous les sites où des palourdes ont été prélevées (en priorité parmi d'autres espèces), **révèle un résultat moyen et qui plus est en baisse**. En effet, 39 % des paniers étaient conformes à plus de 90%. Le respect du quota, bien qu'également en baisse, est mieux respecté avec 82% de conformité sur les paniers observés. En 2022-2023, le respect de la maille est assez hétérogène d'un site à l'autre, avec des résultats plutôt positifs à Manson et Bourcefranc-Marennes, probablement grâce aux enquêtes régulières réalisées sur ces deux sites auprès des pêcheurs dans le cadre de l'étude sur la fréquentation et les prélèvements menée par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis. A contrario, sur les sites de **Gatseau et Ors, la maille réglementaire est moins bien respectée par les pêcheurs**.

Ces deux sites où la réglementation est moins bien respectée devront faire l'objet d'un travail de sensibilisation supplémentaire en 2024 pour réduire la part des paniers les moins conformes. Aussi de nombreux comptages pour estimer la fréquentation annuelle de ces sites, ainsi que des enquêtes auprès des pêcheurs de loisir pour connaître leurs prélèvements, sont à prévoir. À cette occasion, réglettes et messages de sensibilisation seront diffusés.

Cette conformité encore trop faible peut s'expliquer par la difficulté d'accès aux meilleures parties des gisements (souvent situées en milieu ou bas d'estran) nécessitant souvent un effort important pour les pêcheurs. Or, la partie supérieure de l'estran abrite généralement les plus petites palourdes. C'est certainement cette part de pêcheurs qui explique la proportion notable des paniers les moins conformes. **Le maintien des marées de sensibilisation en 2024 permettra de diffuser un message sur l'importance de privilégier la pêche plus bas sur l'estran**, afin de cibler davantage les grosses prises et de préserver les individus juvéniles.



Panier de palourdes avec réglette de mesure.

Source : Vivant le média.

La maille des
palourdes n'est pas
toujours bien respectée...

...notamment à Ors et Gatseau

Pour la pêche aux étrilles et aux huîtres

Depuis 2017, les résultats de conformité des paniers sont très bons pour ces deux espèces : **87% des paniers d'étrilles étaient maillés en 2022-2023 et 86 % pour les paniers d'huîtres**. Relativement abondantes et faciles d'accès selon les sites, ces espèces font l'objet d'un bon respect des mailles et des quantités autorisées (pour l'huître en particulier) depuis plusieurs années. Les pêcheurs ont tendance à ne récolter que les plus gros individus (pour les étrilles). Toutefois, c'est bien pour ces espèces que des pratiques dégradantes, pour le milieu et ses ressources, sont parfois constatées : renversement des rochers, capture des individus mous (vides de chair) ou femelles « grainées » ... De ce fait, la présence de médiateurs sur l'estran afin d'encourager le respect des bonnes pratiques est encore nécessaire. **Du bon comportement de ces pêcheurs, en particulier pour les étrilles et autres crabes (crabes de rocher, tourteaux), dépend la qualité du milieu et le renouvellement des espèces**, y compris celles qui ne sont pas ciblées par les pêcheurs à pied. Le rapport de l'Homme à son milieu reste un sujet d'amélioration.

Pour la pêche aux coques

Les observations de terrain et résultats de 2022-2023 révèlent une raréfaction des individus maillés sur les sites à coques de Boyardville et Gatseau : seulement 23% des paniers étaient maillés à Boyardville et 17% à Gatseau. **Le cercle vicieux de ce constat induit une surpêche globale aboutissant au non-respect de la maille par les pêcheurs souhaitant « ne pas rentrer bredouille »**. Ainsi ses deux gisements semblent s'épuiser un peu plus chaque année (constat de terrain chiffré uniquement en 2022-2023). Même en l'absence de suivis écologiques depuis 2019, cette situation soulève l'intérêt de mettre en place des mesures de préservation de la ressource. Cette démarche devrait faire l'objet de concertation entre les multiples acteurs concernés (usagers et gestionnaires) dès 2024, avant que les petits individus soient également victimes de surpêche.

Bon respect des mailles
chez les étrilles et les
huîtres

Raréfaction des
individus maillés chez les
coques
à Boyardville et Gatseau

Les effets mesurables de la sensibilisation

La comparaison de conformité sur la maille des espèces pêchées dans les paniers, entre les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure ou étant déjà sensibilisés, **permet de révéler l'efficacité des actions de sensibilisation**. L'écart pour les paniers les plus conformes, entre pêcheurs utilisant un outil ou étant déjà sensibilisés et les autres, varie de **+ 28% à + 29% en 2022-2023**. Ces variations sont supérieures à 2020 et 2021. En revanche la part totale des pêcheurs respectant mieux les réglementations (maille, toutes espèces confondues) baisse, démontrant ainsi un réel impact positif des messages de sensibilisation et de la distribution d'outils de mesure.

Dernièrement, cette campagne aura encore confirmé les résultats relatifs à la perception de ce type d'action à l'échelle locale comme nationale. Les expériences menées depuis le projet LIFE+ Pêche à pied de loisir (2013-2017) montrent que la sensibilisation et les enquêtes *in-situ*, bien qu'intrusives dans la pratique, sont efficaces et appréciées, voire réclamées, par les pêcheurs à pied. Nombreux sont les pêcheurs à gratifier les médiateurs d'encouragements sur les actions menées sur l'estran, surtout lorsqu'eux même perçoivent les améliorations des pratiques et la qualité des ressources.

L'expérience montre également que l'efficacité n'est réelle que lorsque ces actions sont multiples (sensibilisation directe/ indirecte, formations, panneaux, presse, etc.) et inscrites dans une démarche **de renouvellement à long terme**. L'important turnover des pratiquants sur les sites du PNM implique que les structures soient mobilisées fréquemment et sur plusieurs sites à la fois (Brulé-Josso, 2017).

Les outils distribués et les
messages diffusés lors des
actions de
sensibilisation

contribuent à
l'amélioration des
bonnes pratiques de pêche à
pied de loisir pour une
préservation de la
ressource et du milieu

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La campagne de sensibilisation menée au sein du PNM EGMP en 2022-2023 poursuit l'ambition d'une action pédagogique déployée à l'ensemble du territoire. Si de nouveaux sites ont pu faire l'objet d'actions ponctuelles, la poursuite de la sensibilisation sur les sites pilotes du projet LIFE+ a permis d'étudier l'évolution des pratiques. Grâce à l'important soutien du PNM et aux efforts de toutes les structures impliquées dans la sensibilisation directe ou indirecte, ainsi qu'aux médias, plusieurs milliers de personnes ont pu être sensibilisées aux pratiques durables de pêche à pied. **L'action conjointe de tous ces acteurs conditionne l'amélioration des pratiques et ainsi l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNM.**

Cette action pédagogique de grande ampleur a également des vertus plus générales sur l'appropriation par un large public de raisonnements écologiques. Au fil des années, la proportion des pêcheurs à pied sensibilisés à une pratique durable et respectueuse augmentant (on peut considérer que pour leur part c'est acquis), il est toujours bénéfique d'aborder avec eux des aspects plus généraux mais cohérents : **la préservation de ce loisir** (liée bien sûr au milieu et à la ressource) dépend aussi de facteurs tels que la **qualité des eaux, de l'océan et des bassins-versants**, du **dérèglement climatique**, donc des modèles économiques sur lesquels chacun doit prendre conscience de sa capacité à influencer, au-delà de la partie de pêche.

L'efficacité des actions repose également sur l'expérience et la structuration en réseau des associations locales investies sur cette problématique depuis plusieurs années. Ces dernières bénéficient du soutien méthodologique et technique du Réseau Littorea, co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et par l'association VivArmor Nature. L'expérience ainsi capitalisée est tout à fait conséquente.

Au regard des résultats de la campagne 2022-2023, 3 points cruciaux sont à retenir :

1. La quantité des données récoltées lors des quelques marées de sensibilisation menées sur les gisements de palourdes du Pays Marennes-Oléron est peu conséquente, ce qui induit d'intégrer les résultats de l'étude sur la fréquentation et les prélèvements de palourdes à Manson et à Marennes/Bourcefranc en 2022-2023 afin d'intégrer les données dans les réflexions sur les futures actions de gestion.
2. La conformité des récoltes est souvent dépendante du type d'espèce pêchée et de leur facilité d'accès (surtout pour les huîtres et les étrilles). Dans l'ensemble, les résultats montrent que l'amélioration des pratiques est une tendance continue depuis 2006 et en particulier ces dernières années, avec néanmoins un effort à maintenir, notamment sur certains sites à palourdes où la quantité réglementaire n'est pas toujours respectée dans les paniers.
3. Le niveau de pratique, de connaissance et d'information des pratiquants influe directement sur la qualité des récoltes. Un pêcheur expérimenté, déjà sensibilisé et/ou possédant déjà un outil de mesure est en moyenne nettement plus respectueux de la réglementation en vigueur.

Perspectives

La réalisation des six dernières campagnes de sensibilisation (2017 à 2023) et quelques évènements plus récents ont soulevé plusieurs réflexions visant à améliorer la poursuite des actions.

À propos de l'information diffusée aux pêcheurs à pied : **l'affichage des interdictions temporaires ou permanentes pour la pêche de loisir est encore trop souvent négligé.** C'était notamment le cas sur le site de Vert-Bois – La Giraudière (Ile d'Oléron) en 2021, où de nombreux pêcheurs ont été observés sur ces sites malgré les interdictions. La consommation des coquillages fouisseurs pêchés dans ces zones peut avoir des conséquences néfastes sur la santé. À l'avenir, une meilleure communication sur ces aspects sanitaires devra être mise en place, en concertation avec les municipalités concernées.

Si la « stratégie pêche à pied » envisagée par le PNM EGMP depuis 2018 n'a pas été élaborée en 2022-2023, son soutien a permis de maintenir les actions de sensibilisation dans un contexte particulier. Il demeure que les bénéfices d'une stratégie pluriannuelle seraient multiples et partagés entre les structures. Ce serait l'assurance d'actions mieux préparées à l'avance (selon un protocole plus formel), d'un suivi plus représentatif et cohérent de la pratique, de résultats certainement plus probants et d'une sécurité financière pour les structures dont ces actions représentent une partie importante de l'activité.

Pour accompagner cette stratégie, le renouvellement d'une instance de concertation pour la pêche à pied de loisir serait nécessaire. Bien qu'utile, le Comité Départemental des Pêches Maritimes de Loisir de Charente-Maritime est considéré comme insuffisant pour traiter et gérer efficacement la problématique « pêche à pied ». Une nouvelle instance réunissant davantage d'associations, d'élus, d'universitaires et de gestionnaires (à l'image de celle formée au cours du projet LIFE+) serait idéale.

Enfin, quelques remarques ont été suggérées concernant la BD ESTAMP, dont la version améliorée a été rendue opérationnelle en juillet 2023 par l'OFB qui en est le gestionnaire. Cet outil est utile pour recueillir et bancariser les données de suivi de la pratique. Toutefois, son exploitation connaît quelques limites. **La saisie des données est déjà très chronophage. Elle peut se terminer plusieurs mois après la fin de la campagne et n'est pas effectuée de la même manière selon les structures.** Ces différences de traitements complexifient l'exploitation des résultats. Ensuite, l'exportation ne permet pas d'effectuer les analyses intuitivement. **Le passage par un outil de gestion de base de données est indispensable pour mettre en ordre les données extraites. C'est là qu'apparaît le problème des différences dans la saisie des données.** Ainsi, pour faciliter l'analyse et l'exploitation de la BD ESTAMP, un rappel des consignes appropriées pour son usage doit être envisagé afin d'assurer une homogénéité des données et de leur traitement.

Le Crabe de roche : toujours en recrudescence sur les estrans rocheux oléronais

Les marées de sensibilisation effectuées sur plusieurs estrans rocheux de l'Île d'Oléron en 2020 ont révélé une certaine « recrudescence » du Crabe de roche, *Eriphia verrucosa*.

Les marées de 2021, 2022 et 2023 confirment ce constat. Ce phénomène peut s'expliquer notamment par l'ensablement des estrans rocheux. En effet le Crabe de roche affectionne particulièrement les zones de roches sur substrat sableux.



Souvent observé dans les paniers des pêcheurs à pied, pourtant à la recherche d'étrilles, ce crabe n'est pas une espèce réglementée en Charente-Maritime : il n'y a ni taille réglementaire, ni quota.

Aujourd'hui, comme il devient très courant d'en trouver sur les estrans rocheux de l'ouest et du nord de l'Île d'Oléron, les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à les capturer. **Cela peut poser plusieurs problèmes et soulève quelques enjeux : d'abord parce qu'ils vivent souvent dans les massifs d'hermelles et que leur capture conduit parfois à la destruction de ces habitats naturels sensibles. Ensuite parce que ce sont des crabes puissants dont la capture par un pêcheur non initié peut s'avérer dangereuse. Enfin parce qu'aucune réglementation ne le concerne pour assurer sa préservation.**

Face à ces observations, le CPIE Marennes-Oléron a conduit une étude spécifique sur l'espèce en 2020 afin de mieux connaître sa répartition et sa biologie. Cette étude, qui a été publiée en 2021, pose les fondements d'une future réglementation.

La « recrudescence » du Crabe de roche (*Eriphia verrucosa*)



ANNEXE 1 : Détail des sites retenus pour les actions de sensibilisation

Secteur « Pays Marennes-Oléron » (CPIE Marennes-Oléron)

14 sites ont fait l'objet de 67 marées de sensibilisation en 2022-2023 :

- **Bourcefranc – Marennes (Communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes-Hiers-Brouage) :**
Fréquentation : 33 022 séances de pêche/an en moyenne (site le plus fréquenté sur le périmètre du PNM EGMP) (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, coques
Estran sablo-vaseux
Particularités : forte fréquentation estivale, zone classée pour la pêche à pied professionnelle, filets calés interdits en juillet/août, concessions conchyliques et quelques stations de zostères.
- **Boyardville (Commune de Saint-Georges d'Oléron) :**
Fréquentation : 14 972 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : coques, couteaux, vers
Estran sablo-vaseux
Particularités : très forte population estivale, proximité de la réserve naturelle de Moëze-Oléron où la pêche à pied est interdite, gisement de coques convoité.
- **Gatseau (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 300 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, coques, palourdes, couteaux
Estran vaseux
Particularités : concessions conchyliques, gisement de coques convoité.
- **Manson (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 16 151 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers
Estran vaseux
Particularités : concessions conchyliques, herbiers à zostères naines.

- **Ors/Nord du pont (Commune de Le Château d'Oléron) :**
Fréquentation : 7 500 séances de pêche/an en moyenne (étude CPIE Marennes-Oléron)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers
Estran vaseux
Particularités : site à palourdes peu suivi lors des études antérieures et niveau de connaissance faible des pratiquants sur la réglementation liée à l'activité d'où la nécessité d'actions de sensibilisation. Présence d'herbiers à zostères naines.

- **Estrans rocheux de l'île d'Oléron (Chassiron Nord, Perré d'Antiochat, Les Boulassiers, Les Huttes, La Cotinière et Chaucre) - (Communes de Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains et Saint-Georges d'Oléron)**
Fréquentation : 130 000 séances de pêche/an en moyenne sur l'ensemble des estrans rocheux (étude CPIE Marennes-Oléron)
Profils de pêcheurs et ressources pêchées :
 - Zone nord-est de l'île : Perré d'Antiochat, les Boulassiers (la Brée), Chassiron NordFréquentation très touristique, tous profils de pêcheurs et types de pêche représentés (étrilles, huîtres, crevettes, palourdes, etc.).
 - Zone nord-ouest : Les Huttes, ChaucreFréquentation par des habitués/locaux, pêche à l'étrille, aux araignées, aux crevettes et oursins
 - Zone ouest : la CotinièreFréquentation très touristique et par des locaux, tous types de pêche (dont oursins et crabes de rochers) mais pêche à l'étrille peu représentée. Beaucoup de pêche « découverte ».
Particularités : les estrans rocheux sur l'île d'Oléron représentent la grande majorité des estrans ouverts à l'activité (environ 75%). Présence d'écluses à poissons (réglementation spécifique), habitats de champs de blocs. Enjeu de découverte de la biodiversité.

5 sites ont fait l'objet de 26 marées de sensibilisation en 2022-2023 :

- **Besselue/Sud Minimes (Commune de La Rochelle) :**
Fréquentation : 6 412 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, étrilles, palourdes, patelles
Estran vaseux (Besselue) et platier rocheux (Sud Minimes)
Particularités : zones insalubres interdites à la pêche à pied et gisements d'huîtres classés.
- **Pointe du Chay (Commune d'Angoulins) :**
Fréquentation : 6 853 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, bigorneaux, palourdes
Estran rocheux avec rivages marins vaseux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.
- **Secteur des Boucholeurs (Commune d'Yves) :**
Les Boucholeurs : Espèces pêchées : crabes, huîtres, crevettes / Estran rocheux
Anse des Boucholeurs : Espèces pêchées : palourdes / Estran sablo-vaseux
- **Lauzière/ Digolet (Commune de Nieul sur Mer) :**
Fréquentation : *le nombre de comptages effectués sur le site pendant le projet LIFE+ ne suffit pas pour estimer la fréquentation annuelle*
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes, bigorneaux, patelles
Estran vaseux avec platier rocheux et cuvettes rocheuses intertidales
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

4 sites ont fait l'objet de 18 marées de sensibilisation en 2022-2023 :

- **Ile Madame/Les Palles (Commune de Port des Barques) :**
Fréquentation : 10 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes, patelles
Estran rocheux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.
- **Le Jamblet (Commune de l'île d'Aix) :**
Fréquentation : 7 603 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, pétoncles, moules
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés.
- **Aix Nord (Commune de l'île d'Aix) :**
Ressources pêchées : huîtres, crabes
Estran rocheux
- **Pointe de la Fumée (Commune de Fouras-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 156 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés, concessions de cultures marines.

12 sites ont fait l'objet de 32 marées de sensibilisation en 2022-2023 :

- **Anse de la République (Commune de Talmont-Saint-Hilaire) :**
Ressources pêchées : crabes, crevettes / Estran rocheux
- **Le Rocher (Commune de Longeville-sur-mer) :**
Ressources pêchées : crabes, huîtres / Estrans rocheux et sableux
- **Le Veillon (Commune de Talmont-Saint-Hilaire) :**
Ressources pêchées : crabes, crevettes / Estran sableux
- **Plage Clémenceau (Commune de La Tranche-sur-mer) :**
Ressources pêchées : crabes, crevettes, palourdes / Estrans rocheux et sableux
- **Plage du Goulet (Commune de Saint-Vincent-sur-Jard) :**
Ressources pêchées : crevettes, bigorneaux, étrilles, patelles / Estrans rocheux et sableux
- **Pointe de l'Aiguillon – Plage de la Batterie (Commune de L'Aiguillon-sur-mer) :**
Ressources pêchées : palourdes, huîtres / Estran sablo-vaseux
- **Pointe du Payré – Plage de la Mine (Commune de Jard-sur-mer) :**
Ressources pêchées : crevettes, bigorneaux, étrilles, patelles, huîtres / Estrans rocheux et sableux
- **Pointes du Grouin du Cou et de la République (Commune de La Tranche-sur-mer) :**
Ressources pêchées : crabes, crevettes, huîtres, moules, pétoncles / Estrans rocheux et sableux
- **Port Bourgenay (Commune de Talmont-Saint-Hilaire) :**
Ressources pêchées : bigorneaux, étrilles, patelles / Estran rocheux
- **Rocher de l'Aunis (Commune de La Tranche-sur-mer) :**
Ressources pêchées : huîtres, moules / Estrans rocheux et sableux

- **Rocher et port de Jard (Commune de Jard-sur-mer) :**
Ressources pêchées : crabes, crevettes / Estran rocheux
- **Sainte-Anne / Pointe du Rocher – Les Rouillières (Commune de La Tranche-sur-mer) :**
Ressources pêchées : crevettes, crabes, huîtres / Estrans rocheux et sableux

29 sites ayant fait l'objet de 145 marées de sensibilisation en 2022-2023 :

○ **Ars-en-Ré**

Beauregard : Espèce pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Chanchardon : Espèce pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Ferbouillant : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Grand Garçon : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Martray : Espèces pêchées : crabes, araignées, huîtres, crevettes / Estran sableux et rocheux / Particularités concessions conchyliques et écluses à poissons

○ **La Couarde**

Boutillon : Estran sableux et rocheux / Particularités : concessions conchyliques

Moulinatte Bournonville : Espèces pêchées : palourdes / Estran vaseux

Peux Ragot : estran sableux

○ **La Flotte en Ré**

L'Arnérault : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

○ **Les Portes en Ré**

Anse du Fourneau : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Digue de la Patache : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Gros Jonc LP : estran sableux et rocheux

○ **Loix**

Digue du Grouin : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Le Peulx : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Le Préau LX : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Pierre Blanche : *absence d'informations sur le site*

Tonille : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

- **Rivedoux**

Chauveau : Espèces pêchées : huîtres, palourdes, couteaux, crabes / Estran sableux et platier rocheux / Particularités : gisement classé et balisé de Chauveau n'autorisant la pêche à pied de loisir des huîtres que du 1er février au 15 mai

- **Saint-Clément des Baleines**

Canot de Sauvetage : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Moufette : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

- **Saint-Martin-en-Ré**

La Cible : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux

La Clavette : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux / Particularités : concessions conchyliques

Le Préau FT : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Le Vert Clos : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux

- **Sainte-Marie**

Anse Notre Dame : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Les Ensemberts : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Les Grenettes : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Montamer : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

NB : nombreux sont les sites de pêche à pied où la proximité de concessions ostréicoles, d'écluses à poissons et de zones protégées (exemple du Fier d'Ars incluant la Réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges) peut engendrer des pratiques délictueuses. Certaines pratiques récurrentes de braconnage sont spécifiquement ciblées par l'action.

LE LITTORAL N°5.931 Vendredi 28 juillet 2023 11

Dossier d'été

La pêche à pied, mode d'emploi

Activité incontournable du littoral de Charente-Maritime, la pêche à pied doit être réalisée selon de bonnes pratiques pour préserver les écosystèmes.



Pêcheurs à pied sur les estrans de l'île d'Oléron. © CPIE Marennes-Oléron

Avant de partir à la pêche, il faut déterminer où l'on souhaite se rendre. Or, cette pratique est interdite dans plusieurs zones. Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'est pas autorisé de pêcher à pied à moins de 25 mètres des concessions de cultures marines, des écluses à poissons et des zones de concessions scientifiques de Chassiron et d'Adé. Cette interdiction s'étend également dans les ports, dont les limites peuvent être parfois plus étendues qu'il n'y paraît.

Les règles à connaître

Enfin, il est impossible de s'adonner à cette pratique dans l'ensemble des zones classées insalubres ainsi que dans la réserve naturelle de Moëze Oléron, qui s'étend du phare de Boyardville au chenal du Château d'Oléron. Côté pays roennais, la pêche est en principe autorisée entre le Galon d'Or et le phare de La Coube, sauf interdiction temporaire par arrêté préfectoral. Pour s'assurer de la possibilité ou non de pêcher dans une zone précise, il est conseillé de contacter directement la mairie, la préfecture ou encore le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE).

Avant de partir à l'aventure, il faut donc avoir en tête toutes les zones interdites, mais également l'ensemble des réglementations qui encadrent la pêche à pied. Il n'est par exemple pas possible de ramasser autant de coquillages que l'on souhaite. La quantité maximale autorisée par pêcheur et par marée est de 5 kg, toutes espèces confondues. Cependant, pour certaines d'entre elles, il existe des limites spécifiques. C'est le cas pour les coques, les tellines et les crevettes roses dont la limite est fixée à 2 kg par personne et par marée. La quantité ramassée de praires ne doit pas excéder les 3 kg et celle des palourdes doit être inférieure à 200 unités. Les pêcheurs ne peuvent pas non plus ramasser plus de six araignées de mer. De même, des tailles minimales doivent être respectées pour chaque espèce (voir encadré). Pour ne pas se tromper, le mieux est de se procurer une règlette de mesure.

Les bonnes pratiques pour préserver les écosystèmes marins

La pêche à pied est un loisir particulièrement apprécié des estivants. Mais si elle est faite de manière déraisonnée, elle peut mettre en danger tout un écosystème. Pour pallier ce risque, il est nécessaire de respecter toutes les réglementations en vigueur, mais également d'adopter certaines bonnes pratiques. Lorsque l'on pêche des crustacés, on est parfois amené à soulever des rochers pour trouver ce qui se cache en dessous. Dans ce cas, il est essentiel de les replacer dans la position exacte dans laquelle ils se trouvaient et sur la bonne face. « Tout ce qui vit sous les rochers sont des organismes qui ne sont pas habitués à la lumière et à l'air libre », alerte Nathan Ropers, chargé de mission animation et projets de territoires au CPIE. Les algues qui sont au-dessous du rocher ont à l'inverse besoin de cette lumière. Si les rochers ne sont pas remis en place, c'est tout un milieu qui peut alors s'effondrer rapidement. « De même, l'expert interpelle les pêcheurs en herbe sur la quantité ramassée : « Il est important de rester responsable et de ne ramasser que ce que l'on veut consommer. » ■

Thibaut Nouailhetas

Les tailles minimales de capture

Crustacés
 Araignée de mer : 12 cm (longueur)
 Bouquet : 5 cm
 Autre crevette : 3 cm
 Homard : 8,7 cm
 Tourteau : 13 cm (largeur)
 Étrille : 6,5 cm (largeur)

Echinodermes
 oursins : 4 cm piquants exclus

Mollusques
 Coque : 2,7 cm
 Couteaux : 10 cm
 Huître creuse : 5 cm
 Huître plate : 6 cm
 Flons : 2,5 cm
 Palourde européenne : 4 cm
 Palourde japonaise : 3,5 cm
 Moule : 4 cm
 Paire : 4,3 cm
 Vanneau et pétoncle : 4 cm



La pêche à pied doit être responsable pour ne pas mettre en danger les écosystèmes marins. © Ecomusee de Port-des-Barques

Le Littoral – 28 juillet 2023

« La pêche à pied doit être responsable pour ne pas mettre en danger les écosystèmes marins »

Le Littoral,
28 juillet 2023

Saint-Trojan-les-Bains (Charente-Maritime), mardi. Nathan Ropers sillonne les plages oléronaises, comme ici celle de Gatseau, pour sensibiliser les estivants comme les iléens qui ramassent coques et palourdes.



Pêcher à pied n'est pas jouer

Sur l'île d'Oléron (Charente-Maritime), une association se démène pour aiguiller les pêcheurs à pied et préserver coquillages et crustacés. Près de 2 millions de Français pratiqueraient ce loisir.

FABIEN PAULOT

« J'AI QUELQUES palourdes et des coques. Des petites, je sais, mais je connais les tailles ! Je vais trier », fanfaronne Jean-Marc, installé à Saint-Pierre-d'Oléron, en Charente-Maritime, depuis plus de trente ans. Près de 2 millions de personnes s'adonneraient chaque année à la pêche à pied en France. « Plus que les pêcheurs licenciés ou les chasseurs », souligne Nathan Ropers, chargé de mission auprès de l'association Île d'Oléron Développement durable Environnement (Idode). Missionnés par le parc naturel marin (PNR) de l'estuaire de la Gironde et de la

mer des Pertuis, ses membres et bénévoles sillonnent les plages oléronaises lors de « maraudages pédagogiques » pour sensibiliser les estivants comme les iléens aux bonnes pratiques. « Certains comportements peuvent être néfastes pour la ressource. Nous expliquons les enjeux et transmettons les informations », détaille Nathan Ropers.

Pensez à respecter la maille

Un travail de prévention loin d'être anecdotique : jusqu'à 250 000 séances de pêche à pied seraient réalisées chaque année sur l'île d'Oléron, calcule l'association. « Sur la plage de Gatseau, à Saint-Trojan-

les-Bains, le gisement des coques est estimé à 100 tonnes. Avec un panier moyen de 1 kg par pêcheur, nous évaluons ici à près de 15 tonnes les prélèvements annuels. »

Un suivi écologique a permis de mieux cerner la pression de pêche sur plusieurs gisements oléronais. Rien d'inquiétant pour les coques comme pour les palourdes et couteaux, avance Nathan Ropers, « à condition de respecter la maille », c'est-à-dire la taille réglementaire fixée au plan national – les quotas de pêche, eux, sont fixés au niveau départemental.

La tendance serait à « l'amélioration des comportements », estime l'association

oléronaise, née en 2004 pour répondre « à la dégradation alarmante des estrans ». Selon Nathan Ropers, « moins de 10 % des gens connaissent la réglementation à l'époque. Il y a encore dix ans, seule la moitié des paniers étaient conformes. Nous sommes passés aux trois quarts désormais ».

Des réglottes bien utiles

Pour aiguiller les pêcheurs, l'association distribue gratuitement des réglottes dans l'île et sur les plages. Cet outil permet de vérifier en un clin d'œil le bon respect de la réglementation. « Pour les coquillages, quelques millimètres ont toute leur importance. La plupart des mailles assurent au moins

un cycle de reproduction à chaque espèce », insiste le chargé de mission, qui n'hésite pas à accrocher ces réglottes aux seaux des pêcheurs tout en distillant ses bons conseils.

Installés à Tours (Indre-et-Loire), Monique et André présentent fièrement leur butin glané dans le sable oléronais : quelques belles prises et une poignée de coquillages sous la maille. Ces retraités le reconnaissent sans détour : « Ça fait trente ans que l'on vient ici mais on n'a jamais fait attention à la réglementation... »

Nathan Ropers l'assure : « On ne peut amener ce travail de médiation. Si on abandonne un site, on perd rapidement les bonnes pratiques. »

*« Sur l'île d'Oléron,
une association se
démène pour aiguiller les
pêcheurs à pied et
préserver coquillages et
crustacés »*

Le Parisien,

7 juillet 2022



Le Parisien – 7 juillet 2022

RÉFÉRENCES

- Coz R., Dumas C., Jeanjean M., Lowenstein A., Olivier S., Privat A. 2017. Rapport final de diagnostic LIFE pêche à pied de loisir « Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir ». Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Agence Française pour la Biodiversité – CPIE Marennes-Oléron – LIFE PAPL, Brest, France.
- Olivier Sarah, Ropers Nathan et Bergossi Perrine, 2021. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2021
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2020. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2020
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2019. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2019
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2018. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2018
- Olivier Sarah, 2017. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2017

CRÉDITS PHOTOS

CPIE Marennes-Oléron

RÉFÉRENCE DU DOCUMENT

Bergossi Perrine et Ropers Nathan, 2023. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2022-2023

CONTACTS



MARENNES-OLÉRON

Réseau Littorea : www.pecheapied-loisir.fr

Perrine Bergossi & Nathan Ropers

Chargés de mission

perrine.bergossi@iodde.org

nathan.ropers@iodde.org

Association IODDE / CPIE Marennes-Oléron

111 route du Douhet 17 840 La-Brée-les-Bains

05 46 47 61 85

www.iodde.org

<https://www.facebook.com/cpiemarennesoron>